Conseil communal
de et à
1660 Château-d'Oex

**Préavis No 09/2017**

Château-d'Oex, le 09 mai 2017
*Greffe_0134 Préavis édités + 0190 Rapport de gestion_dhe*

**Gestion et comptes 2016**

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

Conformément aux dispositions :

- de la loi du 28 février 1956 sur les communes ;
- du règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes ;
- du règlement du Conseil communal de Château-d'Oex du 13 octobre 2014 (art. 91) ;

la municipalité a l'honneur de soumettre le présent rapport de gestion à votre approbation ainsi que les comptes de la commune arrêtés au 31 décembre 2016.

**TABLE DES MATIERES**

Conseil Communal 6
*Séances du Conseil communal*
*Votations-Elections*

Municipalité 8
*Répartition des dicastères*
*Séances de municipalité*
*Visite préfectorale*
*Rencontres intermunicipalités*
*Union des Communes Vaudoises*
*Réception diverses*

Administration 17
*Secrétariat municipal*

Administration générale 17
*Sécurité au travail*
*Personnel communal*
*Informatique*
*Site internet*
*Archives*
*Naturalisations*

Pays-d'Enhaut Région 22

Tourisme 24
*Enquête auprès de la population et des résidents secondaires*
*Equipements de sports et de loisirs*
*Entretien sentiers et pistes*
*Association Festival International de Ballons*
*Parc Naturel Régional Gruyère – Pays-d'Enhaut*
*Communauté d'intérêt touristique des Alpes Vaudoises*
*Vision Alpes Vaudoises 2020*
*Sportzentrum Gstaad*
*Pays-d'Enhaut Tourisme*
*Développement du tourisme culturel au Pays-d'Enhaut et lits chauds*
*Pôle d'Excursion*

Sports 36
*Entretien cibleries*
*Parc des sports*

Transports publics 37
*Passage sous voie de la Gare*
*Assainissement des passages à niveau*
*Remontées mécaniques*
*Cartes journalières*

Finances 39
*Résultat*
*Attribution aux fonds de réserve*
*Comptabilisation des péréquations*
*Compte des investissements*
*Dépassements de crédits*
*Le bilan*
*Analyses*
*Financement des investissements*
*Evolution de l'endettement*

Domaines et bâtiments 42
*Terrains*
*Forêts et pâturages*
*Bâtiments*
*Energies renouvelables*

Travaux 55
*Service technique et urbanisme*
*Routes*
*Véhicules communaux*
*Nomenclature des rues*
*Déblaiement de la neige*
*Eclairage public*
*Parcs et jardins*
*Ordures ménagères et déchets*
*Aménagement des décharges*
*Egouts et épuration*
*Cours d'eau et rives*

Instruction publique et cultes 64
*Administration des écoles*

Sécurité publique 65
*Police administrative*
*Notification des commandements de payer*
*Contrôle des champignons*
*Lutte contre les guêpes*
*Circulation*
*Signalisation*
*Contrôle des habitants et bureau des étrangers*
*Service des inhumations*
*Défense contre l'incendie*
*Protection civile*

Service social 71
*Association Régionale de l'Action Sociale Aigle – Pays-d'Enhaut (ARASAPE)*
*Association pour l'aide, les soins à domicile et la prévention de l'Est-Vaudois (ASANTE SANA)*
*Association Régionale Pays-d'Enhaut pour l'Accueil de Jour des Enfants (ARPAJE)*

Conclusions 73

## ABREVIATIONS

| | |
|---|---|
| **ACI** | Administration cantonale des impôts |
| **AF** | Allocations familiales |
| **AGILE** | Adaptée, Garante, Intégrée, Légitime, Efficiente (PCi) |
| **AFIB** | Association Festival International de Ballons |
| **AI** | Assurance invalidité |
| **AMAC** | Assurance maladie et accidents |
| **AP** | Année précédente |
| **APG** | Allocation perte de gain (service militaire et protection civile) |
| **ARASAPE** | Association régionale de l'action sociale Aigle et Pays-d'Enhaut |
| **ARPAJE** | Association Régionale Pays-d'Enhaut pour l'Accueil de Jour des Enfants |
| **ASP** | Assistant de sécurité publique |
| **ASR** | Association Sécurité Riviera |
| **ASIPE** | Association Scolaire Intercommunale du Pays-d'Enhaut |
| **AVAG** | Centre de collectage de déchets de Saanen |
| **AVASAD** | Association Vaudoise d'Aide et de Soins à Domicile |
| **AVS** | Assurance vieillesse et survivants |
| **AVSM** | Association vaudoise des secrétaires municipaux |
| **CAMAC** | Centrale des autorisations en matière d'autorisation de construire |
| **CCF** | Commission consultative du feu |
| **CCL** | Centre de culture et de loisirs du Pays-d'Enhaut |
| **CGPI** | Centre vaudois de gestion des programmes d'insertion |
| **CIP** | Caisse intercommunale de pensions |
| **CITAV** | Communauté d'Intérêt touristique des Alpes Vaudoises |
| **CSD** | Conférence des syndics du District de La Riviera |
| **CSR** | Centre social régional |
| **CVE** | Compagnie vaudoise d'électricité Romande Energie |
| **DAP** | Détachement d'appui |
| **DECHPE** | Périmètre de Gestion des Déchets du Pays-d'Enhaut |
| **DEV** | Développement économique du canton de Vaud |
| **DGE** | Direction générale de l'environnement du canton de Vaud |
| **DPS** | Détachement premiers secours |
| **EC** | Eaux claires |
| **EU** | Eaux usées |
| **ECA** | Etablissement cantonal d'assurance |
| **FAJE** | Fondation pour l'Accueil de Jour des Enfants du Canton de Vaud |
| **FAO** | Feuille des avis officiels |
| **FEM** | Fondation pour l'enseignement de la musique |
| **FER** | Fonds d'économie régionale |
| **FET-PE** | Fonds d'équipement touristique du Pays-d'Enhaut |
| **GED** | Gestion électronique des documents |
| **GFPE** | Groupement Forestier du Pays-d'Enhaut |
| **GID** | Gestion intégrée des documents |

| | |
|---|---|
| **IPC** | Indice des prix à la consommation |
| **LAA** | Loi sur l'assurance accident |
| **LADE** | Loi sur l'appui au développement économique |
| **LAMV** | Loi sur l'assurance maladie vaudoise |
| **LAMal** | Loi sur l'assurance maladie |
| **LAPHREMS** | Loi sur l'aide aux personnes recourant à l'ébergement en EMS |
| **LDE** | Loi sur la distribution de l'eau |
| **LEaux** | Loi fédérale sur la protection des eaux |
| **LEM** | Loi sur les écoles de musique |
| **LHR** | Loi sur l'Harmonisation des Registres |
| **LPR** | Loi fédérale sur la politique régionale |
| **MOB** | Compagnie du Chemin de fer Montreux Oberland bernois SA |
| **MSST** | Mesures sécurité santé au travail |
| **OFEV** | Office fédéral de l'environnement |
| **OMSV** | Organisme médico-social vaudois |
| **ORP** | Office régional de placement |
| **PDCn** | Plan directeur cantonal |
| **PDCom** | Plan directeur communal |
| **PDDE** | Plan directeur de la distribution de l'eau |
| **PER** | Pays-d'Enhaut Région |
| **PET** | Pays-d'Enhaut Tourisme |
| **PGA** | Plan général d'affectation |
| **PGEE** | Plan général d'évacuation des eaux |
| **PNR** | Parc Naturel Régional Gruyère - Pays-d'Enhaut |
| **POCAMA** | Portail cantonal des manifestations |
| **PPA** | Plan partiel d'affectation |
| **PPE** | Propriété par étages |
| **RAJE** | Réseau d'Accueil de Jour des Enfants |
| **RC** | Responsabilité civile |
| **RC** | Route cantonale |
| **RCPEPC** | Règlement communal sur le plan d'extension et la police des constructions |
| **SAF** | Service cantonal des améliorations foncières |
| **SCAV** | Service de la consommation et des affaires vétérinaires |
| **SDISPE** | Service de défense incendie et de secours du Pays-d'Enhaut |
| **SDT** | Service cantonal du développement territorial |
| **SIT** | Système d'information du territoire communal |
| **SM** | Service cantonal de la mobilité |
| **SPECo** | Service de la promotion économique et du commerce |
| **STEP** | Station d'épuration des eaux usées |
| **SUVA** | Caisse nationale en cas d'accidents |
| **TCO** | Télé-Château-d'Oex SA |
| **UCV** | Union des communes vaudoises |
| **Vd Rando** | Association vaudoise du tourisme pédestre |

# *RAPPORT DE GESTION*

## EXERCICE 2016

# 1. ADMINISTRATION

## AUTORITES

### CONSEIL COMMUNAL

#### Séances du Conseil communal

Le Conseil communal a tenu 3 séances d'assermentation, soit les :

25 juin
15 août
15 septembre

Le Conseil communal a tenu 7 séances ordinaires, soit les :

08 février (informations de la municipalité)
03 mars
19 mai
23 juin
15 septembre
13 octobre
10 décembre.

La municipalité a porté à l'ordre du jour de ces séances les objets suivants :

*Séance du 08 février (informations de la municipalité)*

Cette séance a été consacrée à de l'information sur les sujets suivants :

- Redimensionnement des zones à bâtir – LAT
- Bonus LAT – Alpes Vaudoises.

*Séance du 03 mars*

- Présentation du rapport de Télé-Château-d'Oex SA : « Concept Edelweiss Paradise secteur La Braye Stratégie et business plan 2018-2038 »
- Convention versement d'un bonus LAT au bénéfice des projets « Enneigement et remontées mécaniques Alpes Vaudoises 2020 »

*Séance du 19 mai*

- Bilan de la législative 2011 – 2016 : présentation et discussions.

*Séance du 23 juin*

- Gestion et comptes communaux 2015
- Demande d'autorisation pour la vente de la propriété communale du Peneysan à Château-d'Oex
- Demande de crédit pour l'aménagement d'une nouvelle déchèterie villageoise d'intérêt public, au lieu-dit « Les Bossons d'Embas », en renforcement de la déchèterie intercommunale de la Chaudanne
- Demande d'autorisation pour la vente de terrains en provenance des parcelles communales RF Nos 638 et 451, situées au lieu-dit « L'Etambeau ».

*Séance du 15 septembre*

- Demande de crédit pour la rénovation totale de la toiture du Collège principal de Château-d'Oex
- Demande de crédit complémentaire pour l'établissement du plan partiel d'affectation (PPA) « L'Etambeau »
- Arrêté d'imposition 2017 et 2018
- Autorisation générale de plaider – Législature 2016 - 2021
- Autorisation d'engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles – Législature 2016 - 2021
- Autorisation générale de statuer sur l'acquisition et l'aliénation d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières – Législature 2016 – 2021
- Autorisation générale pour la constitution de sociétés commerciales, d'associations et de fondations, ainsi que l'acquisition de participations dans les sociétés commerciales - Législature 2016 – 2021
- Vacations et indemnités du législatif et de l'exécutif communaux – Législature 2016 – 2021
- Autorisation générale de statuer en matière de legs, donations et successions – Législature 2016 – 2021.

*Séance du 13 octobre*

- Demande de crédit pour divers travaux suite à la construction du Nouveau Collège Henchoz et au réaménagement de la Gare
- Adoption des modifications du plan d'extension – plan des zones Hameau « La Lécherette »
- Adoption du Plan de quartier « Les Monnaires »

*Séance du 10 décembre*

- Fixation des plafonds en matière d'emprunts et de risques pour cautionnements et autres engagements – Législature 2016 – 2021
- Budget communal 2017
- Demande de participation financière au crédit d'étude de la première phase du projet « 4 saisons » de la Société Télé-Château-d'Oex SA

La municipalité remercie vivement les membres du Conseil communal ainsi que de la commission gestion-finances pour leur important travail et leur précieuse collaboration.

## Votations - Elections

- *Elections de la municipalité et du conseil communal le 28 février 2016*
- *Votations fédérales du 28 février 2016 :*
  1. Couple et famille
  2. Renvoi des étrangers criminels
  3. Denrées alimentaires
  4. Tunnel du Gothard

- *Election de la municipalité (2ème tour) du 20 mars 2016*
- *Votation cantonale du 20 mars 2016 :*
  1. RIE III

- *Election du Syndic du 17 avril 2016 : tacite*

- *Votations fédérales du 05 juin 2016 :*
  1. Service public
  2. Revenu de base
  3. Financement des transports
  4. Procréation médicalement assistée
  5. Loi sur l'asile

- *Votations fédérales du 25 septembre 2016 :*
  1. Economie verte
  2. AVSplus
  3. Loi sur le renseignement

- *Votations fédérales du 27 novembre 2016 :*
  1. Sortir du nucléaire.

## MUNICIPALITE

L'année 2016 a été marquée par un renouvellement des autorités au 1er juillet. La séance de répartition des dicastères a eu lieu le 20 avril :

**1. Administration générale - Tourisme - Sports – Communication**
RAMSEIER Charles-André
Remplaçant : Jaquillard François

10. Autorités - 11. Administration - 16. Tourisme - 17. Sport

**2. Finances - Ressources humaines**
JAQUILLARD François
Remplaçant : Ramseier Charles-André

13. Ressources humaines - 19. Informatique et télécommunications –
20. Comptabilité générale, caisse et contentieux - 21. Impôts - 22. Service financier
23. Amortissements et réserves non ventilées - 24. Assurances

**3. Aménagement du territoire - Bâtiments et terrains non agricoles**
DAENZER Christian
Remplaçant : Henchoz Stéphane

31. Terrains - 34. Gérances (patrimoine financier) - 35. Bâtiments (patrimoine administratif) - 41. Service technique et urbanisme

**4. Travaux - Equipements - Espaces publics - Cours d'eau**
GRANDJEAN Eric
Remplaçant : Fatio Eric

43. Routes et voirie - 46. Réseau égouts et épuration - 47. Cours d'eau et rives
81. Distribution de l'eau

**5. Petite enfance - Ecoles – Jeunesse – Cohésion sociale**
FATIO Eric
Remplaçante : Rossier Mary-Josée

50. Association scolaire intercommunale du P.-E (ASIPE). - 54. Parascolaire
70. ARASAPE - 71. Aide sociale - 72. Prévoyance sociale - 73. Santé publique
76. Accueil de la petite enfance

**6. Culture – Sécurité publique**
ROSSIER Mary-Josée
Remplaçant : Grandjean Eric

15. Affaires culturelles et loisirs – 58. Temples et cultes - 60. Sécurité publique
62. Contrôle des habitants et bureau des étrangers - 63. Police sanitaire et vétérinaire - 64. Service des inhumations - 65. Défense contre l'incendie et de secours - 66. Protection civile - 68. Affaires militaires

**7. Domaines agricoles - Forêts - Déchets - Transports publics et mobilité – Energie Développement durable – Parc Naturel Régional Gruyère – Pays-d'Enhaut**
HENCHOZ Stéphane
Remplaçant : Daenzer Christian

18 Transports publics et mobilité - 32. Forêts et pâturages - 44. Parcs et jardins
45. Ordures ménagères - 67. Abattoir

## Séances de municipalité

La municipalité a tenu, dans le courant de l'année, 47 séances, à savoir :

- 24 ordinaires (le mardi matin)
- 17 journalières (le mardi tout le jour). Ces séances permettent notamment de traiter de sujets nécessitant plus de temps et laissent également la possibilité de recevoir différents intervenants.
- 5 spéciales consacrées au projet Edelweiss Paradise dont l'une également au projet Pôle Santé et au Plan général d'affectation (PGA).
- 1 spéciale pour la visite annuelle de la commune par M. Roland Berdoz, Préfet.

## Visite préfectorale

La traditionnelle visite annuelle de la commune a été effectuée par M. Roland Berdoz, Préfet du District Riviera – Pays-d'Enhaut, en date du 10 novembre 2016. En première partie, il a procédé à l'inspection de l'administration, en présence de M. Charles-André Pfister et Mme Myriam Stucki Tinouch, respectivement président et secrétaire du Conseil communal, de M. Charles-André Ramseier, syndic et de Mlle Eliane Morier, secrétaire municipale. A cette occasion, M. le Préfet, après avoir examiné les registres de dite autorité, répond aux questions préalablement posées par le bureau du Conseil communal :

- Conseil communal :
  - Les rapports entre la Commune et la Préfecture sont bons ainsi que ceux entre le Conseil communal et la municipalité. La municipalité prend à cœur sa charge. Elle fait bien son travail et fait preuve d'ouverture et de communication. Elle est entreprenante malgré que ses compétences soient de plus en plus restreintes
  - Les conseillères et conseillers communaux s'engagent, notamment la jeune génération
  - M. le Préfet rappelle que la participation des élus aux séances du Conseil communal est importante.
- Bureau du Conseil communal :
  - Très bonne liaison et collaboration entre la municipalité et les chefs de service.
- Bureau électoral :
  - Les tâches sont réparties entre la municipalité et le bureau. La municipalité est responsable de l'organisation du scrutin et le bureau responsable du dépouillement. La responsabilité de la municipalité s'éteint lors de la remise du procès-verbal et du matériel au bureau électoral
  - Composition du bureau électoral : composition minimale conformément à la loi : le président et deux scrutateurs. Même composition que le bureau du Conseil communal.

L'inspection s'est ensuite poursuivie, dès 09h30, en présence de la secrétaire municipale et en collaboration avec les différents services de l'administration. Les documents suivants ont été examinés par sondages :

- Les registres des procès-verbaux
  - de la municipalité
  - du conseil communal
  - des votations et élections.
- Les registres
  - civique (rôle des électeurs)
  - des inhumations
  - des permis temporaires
  - des commerçants
  - des citernes avec échéancier des prochaines révisions
  - des eaux (casier sanitaire).
- Le contrôle des habitants et bureau des étrangers.
- L'onglet de la correspondance.
- Les diverses réglementations communales.
- La comptabilité de la commune avec un exemplaire signé par la municipalité pour les archives.
- Les archives communales.
- La liste des délégations de pouvoir de signatures.
- La liste des membres du Conseil communal.

La visite s'est poursuivie, à 11h00 en présence des délégués municipaux et des chefs de services. Après les salutations d'usage, M. le Préfet informe la municipalité des éléments suivants :

- Administration : tous les documents sont en ordre et bien tenus par l'ensemble des services.
- Suivi du contrôle des citernes : retard rattrapé.
- Plafond d'endettement : la détermination de la municipalité de solliciter du Conseil communal le plafond maximum avec adaptation annuelle n'est pas usuelle. Toutefois, il reconnaît le bien-fondé de cette manière de procéder.
- Contrôle des habitants et bureau des étrangers : le service cantonal de la population a toujours du retard dans le traitement des dossiers.

M. le Préfet soumet ensuite diverses questions des départements et/ou services cantonaux à la municipalité, à savoir :

- La Direction générale de l'environnement rappelle le règlement d'application de la loi du 27 mai 1970 sur la prévention des incendies et dangers résultant des éléments naturels, plus particulièrement le fait que la municipalité est compétente pour prononcer, conformément à la loi sur les sentences municipales, une amende à tout propriétaire qui refuserait de laisser le maître ramoneur concessionnaire procéder au ramonage obligatoire. A noter que la municipalité n'a pas eu, ces dernières années, de dénonciations à ce sujet.
- Le Service de la consommation et des affaires vétérinaires souhaite connaître l'avis des communes suite à la mise en ligne de la nouvelle banque de données AMICUS pour l'enregistrement des chiens. Comme d'autres communes, la secrétaire municipale relève que ces données ne sont pas utilisables pour le recensement des chiens qui est transmis à l'Office d'impôt pour l'encaissement des taxes.
- La Police cantonale souhaite connaître l'avis des communes suite à l'évolution de ses secteurs d'activités et à sa présence accrue dans le terrain. A ce sujet, Mme Mary-Josée Rossier, municipale, informe qu'elle a eu un premier contact au début de la législature avec M. l'Adjudant Raboud, chef de poste de Château-d'Oex. De plus, accompagnée d'une délégation municipale, elle a répondu à une invitation de la Police cantonale qui, à l'occasion de la nouvelle législature, a organisé une séance d'information aux autorités communales dans le but de présenter sa nouvelle organisation, les différentes entités qui œuvrent sur la commune et les nombreux services qu'elle propose. Lors de cette séance, très appréciée des autorités qui ont reconnu l'effort de communication, il a été convenu que la Gendarmerie se portera en appui à notre assistant de sécurité publique au niveau des contrôles de parcage dans le secteur du Parc des Sports.
- Le Service des communes et du logement souhaite connaître l'avis des communes quant au déroulement des élections communales, notamment en ce qui concerne les prestations du service et les différentes directives adressées aux communes. La secrétaire municipale n'a pas de remarque particulière si ce n'est la confusion provoquée auprès des citoyens par le fait d'avoir organisé une votation à la même date qu'une élection.

Il est ensuite effectué un tour de table. Les diverses interventions des municipaux sont résumées comme suit :

- Autorité de surveillance des finances communales « ASFiCo » : suite au départ de M. Fabrice Weber, il manque de l'information et du soutien aux communes.

M. le Préfet précise :
Suite au remplacement de M. Fabrice Weber, les communes n'ont pratiquement plus consulté ce service ce qui remet en question la nécessité de le maintenir. Il relève encore que l'ASFiCo existe toujours et n'a pas été dispatchée dans d'autres services. Ce service est toujours à disposition des communes.

- LAT : la modification de la loi ne sera pas sans incidence pour les communes, les procédures étant à charge financière des communes, notamment dans le cadre des recours de citoyens.
- Mise en œuvre de la loi sur la distribution de l'eau : ce travail est en cours avec la collaboration de la Confrérie des eaux de Château-d'Oex. Il donne lieu à beaucoup de discussions avec dite confrérie qui craint une perte d'autonomie.
- Relations avec les services de l'Etat : excellents rapports. Sont intéressés aux soucis de la région. Rapports personnels très intéressants.
- Service de protection de la jeunesse : M. Eric Fatio a été nommé en tant que municipal à la Chambre Consultative de la Jeunesse.
- Enseignement obligatoire : il semble qu'il eut été possible, dans le cadre de la construction du Collège Henchoz, d'envisager de réunir la bibliothèque scolaire et la bibliothèque publique dans les mêmes locaux.
- Pôle Santé : très bon engagement du canton et plus particulièrement de la part de M. Pierre-Yves Maillard, Conseiller d'Etat, qui met la pression pour que ce dossier avance.
- Service du développement territorial : excellentes relations malgré toutefois le manque de précisions relatives au dossier de la nouvelle LAT.
- Mme Mary-Josée Rossier débute dans son mandat qu'elle trouve très intéressant avec bon nombre de dossiers à découvrir. Elle relève qu'elle apprécie la collaboration des chefs de service et des collaborateurs dans le cadre de sa mission.
- Recours divers : regret que le Tribunal administratif ne puisse régler les recours dans de meilleurs délais.
- Périmètre de gestion : Rencontres assez fréquentes. Bonne volonté de collaboration.
- Remerciements de M. le Préfet à la municipalité pour l'attention qu'elle prête au travail du boursier.
- LAT : charge supplémentaire de travail pour les communes, notamment dans le cadre des recours.
- Municipalité : une bonne ambiance règne au sein de la municipalité. Il en va de même avec les chefs de services et collaborateurs de la commune qui ont bien compris les enjeux financiers. Le Syndic laisse ses collègues agir dans leurs dossiers ceci dans le but de maintenir un esprit d'équipe.
- Relations région du Pays-d'Enhaut : ce sujet inquiète quelque peu car les relations sont actuellement tendues, en raison de la problématique des remontées mécaniques. Cette situation est inquiétante pour l'avenir de la région. De plus, il y aura lieu de trouver une solution régionale au niveau de la gestion des infrastructures touristiques et culturelles.
- Conseil d'Etat : les services sont très présents et d'un véritable soutien. Au niveau du développement de projets, le SPECo est d'une grande aide.
- Les années à venir seront difficiles par rapport à la situation financière de la commune et des blocages de dossiers dus aux différentes procédures de recours.

M. le Préfet précise encore :

SATOM : révision des statuts et de la convention d'actionnaires. Les principales modifications prévues sont la diminution du nombre d'administrateurs. Les représentants des communes vont passer de 7 à 5 membres.

Il est également prévu d'améliorer les relations entre le Conseil d'administration et les communes avec désignation de deux membres responsables de contacter les communes dans le but de connaître leurs besoins.

En conclusion, M. le Préfet relève que la région du Pays-d'Enhaut reçoit beaucoup d'aides financières que cela soit du canton et/ou de la confédération. Quant aux tensions régionales, elles sont certainement dues à la thématique remontées mécaniques. Il est dès lors important que des décisions soient prises à ce sujet et qu'une solution soit trouvée, sachant que le sujet est difficile et nécessite une entente régionale. Il est à disposition de la municipalité si nécessaire.

## Rencontres intermunicipalités

### Municipalités du District Riviera – Pays-d'Enhaut

Le 23 janvier, les Communes du Pays-d'Enhaut ont convié les Municipalités de la Riviera ainsi que différents services et personnalités à la traditionnelle journée récréative organisée dans le cadre du Festival International de Ballons (FIB) par la Commune de Château-d'Oex.

### Municipalités du Pays-d'Enhaut, d'Ormont-Dessous et de Leysin

Faute de disponibilités entre les différentes municipalités, cette séance a dû être, une nouvelle fois, annulée pour cette année.

### Municipalités du Pays-d'Enhaut et de Saanen

Selon le tournus mis en place, la Municipalité de Saanen a organisé la traditionnelle rencontre entre les Municipalités de Saanen et du Pays-d'Enhaut, laquelle a eu lieu le 1er novembre. Pour cette séance, la première de la législature pour le Pays-d'Enhaut, il n'a pas été établi d'ordre du jour. Cette rencontre a permis d'échanger sur différents thèmes communs ou d'actualité.

### Séances des syndics, préfet et députés du Pays-d'Enhaut

Durant l'année 2016, les Syndics du Pays-d'Enhaut ont tenu 5 séances afin de traiter de sujets concernant la région. 3 de ces rencontres ont été suivies par des séances en présence de M. Roland Berdoz préfet ainsi que des députés. Les sujets suivants ont été traités, soit :

*Syndics, préfet et députés du Pays-d'Enhaut :*

- FER : avancement du projet de règlement dans les 3 communes
- CITAV : Dossier AV2020 et JO de la jeunesse
- Fondation pour l'enseignement de la musique
- Plafond d'endettement
- LAT
- Autorisation de vente de tabac
- Registre des entreprises
- Mise à l'enquête des projets forestiers
- Lotos
- Musée
- Colonne de secours
- Pôle Santé
- PPA de la Gare, Rossinière
- PGA
- Videmanette
- Remontées mécaniques
- Site de l'Arsat
- Examen médical des septuagénaires
- Registre du commerce.

*Syndics du Pays-d'Enhaut* :

- Présentation du projet « Dîner Quiz »
- Désignation du répondant intercommunal en matière d'intégration
- Séance cellule de crise
- Présidence cellule de crise
- Cérémonie FIB
- Centre mondial du Cyclisme
- Manifestations organisées par les sociétés de jeunesse
- Journal du Pays-d'Enhaut
- Aérodrome de Saanen
- Rencontre avec la gendarmerie
- Simulation financière de régionalisation des infrastructures sportives et culturelles
- Association du Festival international de ballons
- Sportzentrum : Participation et financement
- Informations sur le projet CAD Pays-d'Enhaut
- Rencontres des secrétaires municipaux du district Riviera – Pays-d'Enhaut
- Annonce votations
- Vente de cerises et pruneaux
- Projet de rénovation des bureaux et hangars de l'aérodrome de Saanen
- Reprise du dossier Sportzentrum de Gstaad
- Projet Edelweiss Paradise
- Soutien pour le film de Mme Aude Sublet
- Association des secrétaires des Conseils communaux vaudois.

Conférence des Syndics de la Riviera (CSD)

Comme ces dernières années, M. Charles-André Ramseier, syndic, a pris part à plusieurs séances de la Conférence des Syndics du District de la Riviera ainsi qu'à une assemblée des syndics présidée par M. Roland Berdoz, préfet.

Union des Communes Vaudoises (UCV)

M. Charles-André Ramseier, syndic, est membre du Conseil de l'UCV pour le District Riviera – Pays-d'Enhaut. Dit conseil a siégé à 4 reprises, soit les 3 mars à Lucens, 23 mars à Avenches, 26 mai à Goumoëns et 3 novembre à Marchissy. Il y a participé en fonction de ses disponibilités et des points portés à l'ordre du jour résumés comme suit :

- Affaires internes : GT statuts UCV - Formations et informations à l'attention de délégués
- Actualités : LAJE - Constructions scolaires - PDCn4-LATC - Marchés publics - procédure du gré à gré comparatif
- Accueil de Monsieur Tristan Gratier, Directeur de Pro Senectute, Thème : Pro Senectute au service des communes
- Rapport Oesch sur la situation financière des communes en 2013-2014 en comparaison avec celle du canton
- DSAS : projet cantonal d'aide et soins à domicile + projet soins bucco-dentaires des élèves vaudois
- Constructions et équipements scolaires
- Renouvellement des organes UCV
- Affaires internes : Programme de législature, révision des statuts
- Actualités : Projet cantonal Régions Santé, Contre-projet soins bucco-dentaires
- Invité Monsieur Ian Logan, Directeur général du Comité d'organisation des JO 2020
- Péréquation et RIE III
- Constructions et équipements scolaires
- Accueil de Monsieur Pierre Imhof, Chef du SDT sur la 4ème révision du PDCn et le projet de la taxe à la plus-value.

## Réceptions diverses

Jeunes citoyens

La journée consacrée aux jeunes citoyens du Pays-d'Enhaut atteignant leur majorité civique a été organisée par la Commune de Rougemont, le 20 août 2016. 29 jeunes ont répondu présents et ont pu déguster un excellent repas préparé à leur intention au chalet de La Planche par la Société FrischTisch GmbH de Gstaad. Lors de cette journée placée sous le signe de la convivialité, les jeunes ayant atteint leur majorité et appelés à voter, ont eu l'opportunité de rencontrer les autorités dans une ambiance décontractée.

Personnel des services de l'Etat

La traditionnelle rencontre avec le personnel des services de l'Etat de Vaud, organisée annuellement par tournus entre les Communes du Pays-d'Enhaut, a eu lieu le 10 novembre 2016 à Rossinière. Elle permet de resserrer les liens entre les différents services qui maintiennent d'excellents contacts.

Résidents secondaires et hôtes

Comme de coutume, la municipalité a invité les résidents secondaires et hôtes de la station le 27 décembre, en reconnaissance de leur fidélité à notre station. La soirée s'est déroulée comme suit :

- Accueil par la municipalité et Pays-d'Enhaut Tourisme à l'Espace Ballon
- Concert offert par Pays-d'Enhaut Tourisme et la municipalité au Temple de Château-d'Oex dans le cadre du 11ème New Year Festival organisé par Mme Caroline Murat.

Nonagénaires

En 2016, Monsieur le Syndic ou un membre de la municipalité, a eu l'occasion de présenter ses vœux aux 10 nonagénaires suivants :

- Mme Simone Augier-Boëx
- M. Arnold Von Siebenthal
- Mme Frieda Morier-Genoud-Dänzer
- Mme Lucette Curchod
- Mme Louise Vollenweider
- Mme Hedwig Bourloud-Granicher
- M. Jean Perret
- Mme Yvette Rosat-Borlat
- M. John Zulauff
- M. Samuel Chabloz

De plus, la municipalité a également invité tous ces jubilaires à un après-midi récréatif en les conviant au Restaurant « Le Chalet », rencontre toujours fort appréciée.

Centenaire

En 2016, la municipalité a pris part à la cérémonie organisée par M. le Préfet à l'occasion des 100 ans de Mme Katharina Zulauff.

Vie associative

La municipalité suit avec intérêt l'organisation de manifestations et d'événements culturels majeurs sur le territoire communal et reste attentive aux réussites sportives, professionnelles ou autres de ses concitoyennes et concitoyens. Dans la mesure du possible, elle fait part de ses félicitations par l'intermédiaire d'un courrier.

Associations caritatives

La municipalité, depuis 2011, a décidé de transmettre ses vœux de fin d'année sur papier ordinaire permettant, par l'économie ainsi réalisée, le versement d'un don de CHF 500.00 à une association caritative du Pays-d'Enhaut.

# ADMINISTRATION

## SECRETARIAT MUNICIPAL

La secrétaire municipale a participé aux diverses rencontres des secrétaires municipaux du District Riviera – Pays-d'Enhaut. Ces rencontres, très intéressantes, permettent un échange d'expériences et de connaissances.

## ADMINISTRATION GENERALE

### Sécurité au travail

En date du 25 novembre 2015, le Service cantonal de l'emploi, contrôle du marché du travail et protection des travailleurs, a procédé à une visite de l'ensemble des services communaux.

Suite à cette visite, la municipalité a été sollicitée afin de relancer le concept de mesures sécurité et santé au travail (MSST) qui concerne l'ensemble des collaborateurs de la commune.

Afin de l'accompagner dans ce travail, elle a sollicité son affiliation à l'Association des communes suisses et a porté son choix sur la solution « branche (administration, atelier-dépôt, espaces verts, complexes sportifs, écoles, station d'épuration des eaux usées, publics et patinoires, police, sécurité lors des manifestations) » plutôt que « variante individuelle ».

Dès lors, le 14 juin, la municipalité a approuvé le principe directeur MSST et a désigné MM. Roland Oguey, chef du service des travaux et Xavier Feal, adjoint au service des travaux, en tant que préposés à la sécurité, sachant que l'employeur porte la responsabilité globale.

La municipalité, dans le cadre de ce concept a approuvé le principe directeur suivant :

- la municipalité considère la santé de ses collaboratrices et collaborateurs comme une obligation naturelle ;
- la municipalité soutient la sécurité au travail en appliquant de manière systématique les règles de sécurité ;
- la sécurité, la santé et le bien-être de ses collaboratrices et collaborateurs ainsi que la sécurité de ses clients, fournisseurs, visiteurs et de sociétés tierces qui se trouvent dans la commune, constituent pour elle une préoccupation fondamentale.

Les préposés ont suivi une formation qui, dès 2017, devra être mise en œuvre et appliquée.

Dans l'attente de ces nouvelles directives, la municipalité a prié le personnel de respecter celles déjà en vigueur (vêtements, matériel, charte alcool, travaux dangereux, etc.).

### Personnel communal

Les mutations enregistrées au sein du personnel communal sont les suivantes :

Engagements

Aebi Lisa, apprentie de commerce de 2ème année
Baux Natacha, employée de commerce à l'administration à 40 %
Heger Sibylle, concierge auxiliaire
Pedreiro Gonçalves Maria, concierge auxiliaire
Raynaud Cindy, apprentie de commerce de 1ère année
Tâche Thierry, employé auxiliaire au déneigement (durée déterminée)

Retraite

Martin Françoise, secrétaire au service des travaux

Départs

Desplands Ami, employé d'abattoir
Duthoit Jean-Daniel, auxiliaire au déneigement
Gretillat Colin, apprenti de commerce de 2ème année
Rossier Léa, apprentie de commerce de 3ème année

Jubilaires

| | |
|---|---|
| 10 ans d'activité | Andrey Anita, concierge auxiliaire<br>Bach Christian, employé polyvalent au service des travaux |
| 35 ans d'activité | Morier Eliane, secrétaire municipale<br>Favre Pierre-André, employé polyvalent au service des travaux. |

Situation du personnel communal au 31 décembre 2016

| | **Temps complet** | **Temps partiel** | **A l'heure** |
|---|---|---|---|
| **Secrétariat municipal** | | | |
| Secrétariat municipal | 2 ETP | 1 (0.5 ETP) | |
| Contrôle des habitants | | 2 (0,9 ETP) | |
| Total | **2 ETP** | **3 (1.4 ETP)** | |
| **Bourse communale** | 1 (ETP) | 2 (1,4 ETP) | |
| Total | **1 (ETP)** | **2 (1,4 ETP)** | |
| **Police municipale** | 1 (ETP) | 1 (0,2 ETP) | |
| Total | **1 (ETP)** | **1 (0,2 ETP)** | |
| **Service travaux et technique** | | | |
| Administratif et technique | 3 (ETP) | 1 (0,4 ETP) | |
| Travaux | 9 (ETP) | | |
| STEP | 3 (ETP) | | |
| Conciergerie | 4 (ETP) | | 8 |
| Tourisme | 1 (ETP) | | |
| Abattoir | | | 3 |
| Total | **20 (ETP)** | **1 (0,4 ETP)** | **11** |
| **TOTAL GENERAL** | **24 (ETP)** | **7 (3,4) ETP)** | **11** |

La municipalité relève que les missions administratives de l'ensemble des services sont en augmentation et toujours plus complexes. Malgré ce phénomène, elle veille à respecter les décisions prises dans le cadre du train de mesures appliqué dès 2013, notamment au niveau de l'analyse des missions. Elle doit toutefois constater que certaines tâches ne peuvent être assumées que par le personnel responsable (service des travaux et urbanisme, administration générale et sécurité publique).

Programmes d'emploi temporaire

La commune, au niveau du service des travaux, a une nouvelle fois collaboré à une mesure avec l'Office régional de placement (ORP) et plus particulièrement avec le Centre vaudois de gestion des programmes d'insertion.

Formation des apprenti-e-s

La Commune de Château-d'Oex poursuit son engagement de longue date en tant qu'entreprise formatrice. Elle engage un-e apprenti-e employé-e de commerce chaque année. La durée de formation jusqu'à l'obtention du CFC (Certificat fédéral de capacité) est, en principe, de 3 ans, quelle que soit l'option choisie (formation de base, élargie ou maturité intégrée), laquelle peut toutefois être réalisée en 2 ans si l'apprenti-e est au bénéficie d'un diplôme de formation supérieure.

Le contrat d'apprentissage entre M. Colin Gretillat, apprenti de 2ème année et la commune a été rompu d'un commun accord au 28 février 2016. Une place d'apprentissage étant vacante, Mlle Lisa Aebi, au bénéfice d'un certificat de culture générale dans le domaine « social et pédagogie » a été engagée à partir du 1er août 2016 pour une durée de formation en 2 ans.

La Commune de Château-d'Oex est également active dans le cadre du projet LIFT, lequel vise à sensibiliser les jeunes dès la 9ème année scolaire et à les aider à trouver des perspectives positives pour le passage de l'école obligatoire au monde du travail. En 2016, un contrat au sein de l'administration a été conclu.

Commission du personnel

La commission du personnel a siégé 2 fois et a, entre autres, traité des sujets suivants, soit :

- Indemnités natel et kilométrique pour usage d'un véhicule privé
- Sécurité au travail – Principes directeurs en matière de sécurité
- Entretiens annuels avec le personnel
- Point de la situation sur la réorganisation de l'administration
- Révision du règlement du personnel communal
- Politique salariale 2017
- Départs à la retraite
- Congés de fin d'année 2016
- Organisation de la séance du personnel du 16 décembre 2016.

Sous forme de tournus, le personnel est convié respectivement à un repas de fin d'année ou à une broche familiale. Le 3 septembre 2016, une broche a dès lors été partagée en toute convivialité au chalet d'alpage du Pâquier-Gétaz.

Le 16 décembre 2016, le personnel a été convié à un apéritif à l'Hôtel de Ville à l'issue de la séance officielle annuelle lors de laquelle il a été traité des éléments suivants :

- Présentation du budget communal 2017
- Présentation des 6 axes de réflexion de la municipalité
- Politique salariale 2017
- Sécurité et santé au travail
- Arrivées – départs – retraites - jubilaires 2016.

La municipalité remercie tout particulièrement l'ensemble de ses collaboratrices et collaborateurs pour leur engagement tout au long de l'année au service de la collectivité publique.

Analyse des missions

Préavis No 06/2014 Demande de crédit pour la rationalisation du fonctionnement de l'administration communale

En ce qui concerne le préavis ci-dessus, les mesures relatives au déménagement des services ont été appliquées en 2014 déjà.

Les travaux relatifs à la gestion intégrée des documents (GID) se sont finalisés sur 2016. Afin de préparer l'introduction de la GID au 1er janvier 2017, tout le personnel de l'administration a reçu, en décembre, une formation par Docuteam sur l'utilisation du nouveau plan de classement (en particulier la nouvelle arborescence), la création de documents (nouveau modèle de document électronique) et la mise en œuvre d'un nouveau plan de classement dès le 1er janvier 2017.

Par ailleurs, toujours dans le cadre du préavis No 06/2014, la municipalité a décidé de ne pas remplacer le poste de Mme Françoise Martin, employée de commerce à 90% au service des travaux tout en sachant que les tâches liées aux réservations de locaux communaux ont pu être transférées au service de la bourse communale qui, grâce au niveau site internet de la commune, peut gérer les réservations et la facturation de ces locaux en ligne. Le solde des missions attribuées à Mme Martin a été repris par l'administration générale.

Evolution du personnel

Malgré la charge administrative supplémentaire, les EPT du service du secrétariat municipal, englobant le contrôle des habitants, l'administration générale ainsi que le secrétariat des services des travaux et de la sécurité publique n'ont pratiquement pas évolué depuis ces dernières années. En effet, l'effectif en 1997 était identique à celui de 2016, à savoir 4 EPT, tout en sachant que pendant cette période il a évolué dans une fourchette de 3,6 à 4 EPT.

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| 1997 | 4,0 EPT | 4 personnes | 2013 | 4,2 EPT | 6 personnes |
| 2000 | 3,8 EPT | 5 personnes | 2014 | 4,0 EPT | 5 personnes |
| 2002 | 3,7 EPT | 5 personnes | 2015 | 4,0 EPT | 5 personnes |
| 2003 | 4,0 EPT | 4 personnes | 2016 | 4,0 EPT | 6 personnes. |
| 2005 | 3,6 EPT | 4 personnes | | | |
| 2007 | 3,9 EPT | 5 personnes | | | |
| 2011 | 3,6 EPT | 5 personnes | | | |
| 2012 | 3,7 EPT | 6 personnes | | | |

Horaire d'ouverture des bureaux

Afin de pallier aux différentes mesures décidées par la municipalité dans le cadre de l'analyse des missions, (non remplacement de Mme Françoise Martin, employée de commerce au service des travaux, non remplacement de la baisse de taux d'activité de 40% de Mme Noémie Bourret du 1er février au 15 juin) l'horaire d'ouverture journalier des bureaux de l'administration a été modifié dès le 1er janvier comme suit : 08h30 – 12h00 et 14h00 – 17h00 (précédemment 07h30 - 12h00 et 13h30 - 17h00).

Remplacement du logiciel informatique communal

Préavis No 04/2015 Demande de crédit pour le remplacement du logiciel informatique communal

Les applications métiers de la commune, connues sous le nom commercial « LARIX », en place depuis 1998, à savoir : la comptabilité financière (CG), le contrôle des habitants (PH/PA), la comptabilité débiteurs (DB), la comptabilité créanciers (CR), les taxes diverses (TD) et les objets (OB), ont dû être remplacées pour des questions de maintenance. En effet, certaines difficultés rencontrées dans l'utilisation du progiciel ne répondent plus aux exigences actuelles, comme par exemple l'impossibilité de travailler en multi-utilisateurs pour la facturation débiteurs ou pour les paiements manuels, l'obligation de passer par des requêtes SQL pour pouvoir établir les factures tarifaires, les layouts (impression) des factures indéchiffrables dès qu'il y a plusieurs objets, etc.

Toutes ces raisons ont poussé la municipalité à étudier les options d'évolution possibles et à en mesurer les avantages et les inconvénients.

Compte tenu de l'évolution des technologies en matière informatique, il s'est avéré primordial de posséder un outil fiable, offrant une couverture complète des besoins en matière de gestion administrative et répondant aux exigences actuelles ainsi qu'au développement de la cyberadministration et aux besoins d'interactivité avec la population.

Dès lors, il a été procédé à l'acquisition de la suite logicielle Communal.ch de la Société Ofisa Informatique à Renens, également fournisseur des logiciels communaux (BDI) pour les communes de Rossinière et Rougemont.

Site internet

Le nouveau site internet de la commune a été mis en ligne à partir du 24 octobre 2016. En effet, la Société Géomatic AG à Epalinges, qui hébergeait le site de la commune et gérait le renvoi des courriels a fait faillite (www.chateaudoex-admin.ch).

Pour ces deux dernières mesures, Il est à relever que les changements opérés ont engendré un engagement particulier de la part de l'ensemble du personnel de l'administration.

## Archives communales

La société Docuteam Sàrl, à Montmollin, a poursuivi en 2016 le mandat de suivi de l'archivage commencé en 2014. Dans le cadre de ce mandat, Docuteam prend en charge différents rôles :

- Conseil à la gestion de l'information sur les dossiers actifs
- préposé à la gestion des dossiers conservés de façon intermédiaire
- archiviste pour la gestion des archives définitives.

En tant que préposé à la gestion des documents, Docuteam se charge de l'évaluation annuelle des dossiers clos en effectuant :

- l'identification avec le personnel des dossiers clos encore présents dans les bureaux transfert de ces derniers au local intermédiaire ;
- la rédaction à l'intention du syndic d'une proposition (sous forme de bordereau) d'élimination des dossiers clos arrivés au terme de leur délai de conservation et ne présentant pas d'intérêt historique ;
- la rédaction à l'intention des chefs de service de propositions (sous forme de bordereaux) de versement aux archives définitives des dossiers clos arrivés au terme de leur durée d'utilité légale et administrative et présentant un intérêt historique.

En février 2016, il a été procédé aux deux premières actions.

Docuteam a également soutenu, à distance et sur demande, les services de l'administration dans quatre recherches de documents aux archives.

Les recherches historiques, sur place, sont toujours assurées, dès le 1er janvier 2014, par M. Philippe Randin, ancien municipal, qui a remplacé M. André Jacot.

## Naturalisations

La commission municipale de naturalisation, composée de MM. Charles-André Ramseier, syndic et Eric Fatio, municipal, ainsi que M. Stéphane Henchoz, municipal, jusqu'au 30 juin 2016 et Mme Mary-Josée Rossier, municipale, dès le 1er juillet 2016, s'est réunie à plusieurs reprises. Elle a soumis à l'approbation de la municipalité l'octroi de différentes demandes de bourgeoisie de la Commune de Château-d'Oex, ceci sous réserve de la décision du Service cantonal de la population, secteur naturalisation.

| | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 |
|---|---|---|---|---|---|
| Nombre de dossiers | 4 | 4 | 4 | 7 | 7 |
| Nombre d'adultes | 5 | 4 | 6 | 8 | 8 |
| Nombre d'enfants | 5 | 0 | 1 | 4 | 5 |

## Pays-d'Enhaut Région (PER)

Pays-d'Enhaut Région est l'une des 10 associations régionales de développement économique reconnues par le canton. La stratégie régionale 2012 – 2017 a été validée à fin 2011 par les Municipalités du Pays-d'Enhaut. Elle définit les priorités de la région dans les domaines touristique, économique, cadre de vie, société et gouvernance.

Le comité, en tant qu'organe exécutif, est composé de représentants des 3 communes du Pays-d'Enhaut et de représentants de l'économie locale. A ce titre, la Commune de Château-d'Oex est représentée par MM. Charles-André Ramseier, syndic et François Jaquillard, municipal. En 2016, le comité a siégé à 8 reprises durant lesquelles il s'est prononcé sur les diverses aides au financement, a statué sur les projets présentés par le secrétariat régional et a décidé du suivi à donner aux diverses sollicitations externes.

Pays-d'Enhaut Région est financée par des subventions cantonales, communales ainsi que par les cotisations de ses membres, au nombre de 186 à fin 2016. Les 3 Communes du Pays-d'Enhaut ont versé une contribution de CHF 15.00 par habitant pour assurer le bon fonctionnement des activités en 2016.

Les activités des commissions en 2016

- tourisme : 7 membres, 6 séances
- économie : 7 membres, 6 séances
- qualité de vie : 15 membres, n'a pas siégé
- Pays-d'Enhaut Produits Authentiques : 21 membres, 5 séances
- communication : 4 membres, n'a pas siégé
- le comité d'organisation du Passeport vacances (5 personnes) s'organise de manière autonome, il se réfère à la commission qualité de vie.

La Commune de Château-d'Oex est représentée dans la commission tourisme par M. Charles-André Ramseier (président) et dans la commission qualité de vie par M. Eric Fatio (président).

La CITAV (Communauté d'Intérêt Touristique des Alpes Vaudoises), regroupe 9 communes des Alpes vaudoises, les 3 plateformes de promotion touristique et les 2 organismes régionaux de développement économique. M. Charles-André Ramseier, syndic, représente la Commune de Château-d'Oex au sein du comité CITAV et les trois communes du Pays-d'Enhaut au sein du bureau CITAV.

Soutiens financiers LADE/LPR

En 2016, le canton a rendu 50 décisions LADE/LPR à fonds perdu pour un total de CHF 3'459'611.00. 3 projets du Pays-d'Enhaut ont en bénéficié, ce qui représente le 20% de l'aide totale.

S'agissant des prêts sans intérêts LADE/LPR, 11 décisions ont permis d'octroyer des prêts pour un total de CHF 9'394'700.00, dont le 3% est revenu au Pays-d'Enhaut en soutien à 1 projet.

Le Fonds d'Equipement Touristique du Pays-d'Enhaut (FET-PE)

Le FET-PE, créé en 2009 par décision des Municipalités des 3 Communes du Pays-d'Enhaut, vise à promouvoir la qualité de l'offre touristique et du bien-être des hôtes.

Les autorités municipales et le comité de Pays-d'Enhaut Région ont modifié le règlement du FET-PE pour permettre un soutien régulier en faveur de manifestations phares du Pays-d'Enhaut, dont la liste sera établie selon des critères déterminés à l'échelle des Alpes vaudoises, en étroite concertation avec Pays-d'Enhaut Tourisme.

Cette modification de règlement a également permis d'introduire différents ajustements de détail et, à la demande de M. le Préfet, d'une voie de recours, qui faisait défaut dans le règlement de 2009. Les voies de droit sont auprès de la municipalité concernée, celle-ci étant désignée par le comité de Pays-d'Enhaut Région en fonction de l'impact territorial du projet.

Géré par le comité de Pays-d'Enhaut Région, le FET-PE est financé par le versement de 40% du produit de la taxe de séjour, ce qui correspond pour l'année 2016 à une recette de CHF 521'200.86. Le capital du Fonds FET-PE s'élève à CHF 950'161.72 au 31 décembre 2016.

Les décisions 2016 d'octroi d'un soutien FET-PE à fonds perdu concernent les projets suivants :

| | | | |
|---|---|---|---|
| • | Ecole suisse de ski : achat d'un canon à neige | CHF | 13'000.00 |
| • | Association Pôle d'excursion : journées du papier découpé | CHF | 5'000.00 |
| • | Pays-d'Enhaut Tourisme : nouvelle brochure des balades | CHF | 8'500.00 |
| • | Musée du Pays-d'Enhaut : extension | CHF | 950'000.00 |
| • | CITAV : panneaux signalétiques | CHF | 45'000.00 |
| • | Pays-d'Enhaut Tourisme : E-vélo | CHF | 12'500.00 |
| • | Association Semaine de Ballons : soutien régulier au festival | CHF | 50'000.00 |
| • | Association Au Pays des Enfants : soutien régulier au festival | CHF | 50'000.00 |
| • | Gstaad Tourismus : soutien régulier à Gstaad easy access card | CHF | 20'000.00 |

Le Fonds pour l'encouragement de l'économie régionale (FER)

Le Fonds FER a été créé en 1979 par les 3 Communes du Pays-d'Enhaut. Il vise à encourager la création et le maintien d'emplois viables dans la région. Il est constitué de trois fonds communaux distincts. Les décisions d'octroi sont de la compétence des municipalités, sur proposition du comité de Pays-d'Enhaut Région.

Alimenté annuellement à hauteur de CHF 5.00 par habitant, les contributions communales ont représenté CHF 24'270.00 pour l'année 2016. Cette année, 5 projets ont bénéficié d'un soutien du Fonds FER, pour un montant total de CHF 8'000.00, dont CHF 1'500.00 financés par la loi cantonale sur l'appui au développement économique (LADE, art. 18). Un soutien concernait le Fonds FER de la Commune de Château-d'Oex, pour un montant de CHF 1'000.00. Le Fonds FER a également financé la certification de 2 chambres d'hôtes concernant la Commune de Château-d'Oex pour un montant total de CHF 210.60.

Le capital des trois Fonds FER s'élève à CHF 434'663.60 au 31 décembre 2016 dont CHF 140'586.40 pour le fonds communal de Château-d'Oex.

## TOURISME

### Enquête auprès de la population et des résidents secondaires

Le comité de Pays-d'Enhaut Région, Pays-d'Enhaut Tourisme et la commune ont mandaté la Haute Ecole de Gestion Arc pour réaliser, grâce à la collaboration de chacun, une enquête auprès de tous les ménages du Pays-d'Enhaut et propriétaires de résidences secondaires. En effet, la loi sur l'aménagement du territoire, la Lex Weber et le dossier « Alpes Vaudoises 2020 » ainsi que l'évolution des attentes de la population et des hôtes, représentent beaucoup de décisions desquelles résultent des déterminations importantes pour l'avenir de la région. Il est donc vital de disposer d'éléments permettant d'orienter les investissements futurs en fonction des moyens disponibles.

Chaque habitant et chaque résident ont des besoins concrets et une expérience pratique du village et de la région en général; ils ont aussi des propositions à faire pour renforcer la qualité de vie et l'image du Pays-d'Enhaut. Ainsi, ce questionnaire a permis à chacun de s'exprimer afin que les infrastructures et les services correspondent au mieux aux attentes de la population et des résidents secondaires.

Cette enquête fournit une base de discussion intéressante et factuelle au groupe de travail et aux scientifiques chargés d'examiner les résultats des questionnaires.

Elle fait état d'un fort attachement au Pays-d'Enhaut autant de la population que des résidents secondaires et ceci en toute saison. L'intérêt pour la saison d'été en plus de l'hiver est bien présent. L'accessibilité de la région est également un atout de valeur tant par la route que par le rail (MOB).

Pays-d'Enhaut Tourisme a demandé une enquête complémentaire auprès des touristes afin de mieux connaître leurs attentes durant les 4 saisons. Les enseignements de ce complément important seront intégrés à la nouvelle stratégie de Pays d'Enhaut Tourisme qui sera présentée à l'assemblée générale du printemps 2017.

## Equipements de sports et de loisirs

Lors d'une séance des Syndics du Pays-d'Enhaut, il a été abordé le sujet de la gestion des équipements de sports et de loisirs de tout le Pays-d'Enhaut.

Suite à une discussion constructive, il a été décidé de solliciter les boursiers des 3 communes afin de présenter une simulation financière prenant en compte les charges relatives à la gestion des offres de sports et de loisirs (y compris la culture) sur le territoire du Pays-d'Enhaut.

Ce travail a été exécuté en première partie 2016. L'expert financier de l'UCV, M. Gianni Saitta, a été sollicité pour apporter des connaissances externes en matière d'exploitation et également d'investissements. Les premiers résultats de cette étude ont été présentés à une délégation des 3 municipalités fin 2016. Il a été décidé de poursuivre cette étude au travers des boursiers des 3 communes avec un appui de l'expert de l'UCV si nécessaire.

En parallèle de ce travail, un groupe intermunicipalités des 3 Communes du Pays-d'Enhaut a été formé comprenant les syndics et 1 municipal délégué par commune. La présidence du groupe est assurée par Pays-d'Enhaut Région. L'objectif est, dans un premier temps, de se prononcer sur la stratégie de développement des remontées mécaniques au Pays-d'Enhaut et ensuite d'enchaîner sur les équipements de sports et loisirs au Pays-d'Enhaut en matière d'exploitation et d'investissements. Les rapports publiés antérieurement sont évidemment intégrés à la réflexion tout comme les travaux en cours auprès des boursiers communaux.

## Entretien sentiers et pistes

Sur rapport de M. Michel Morier-Genoud, coordinateur communal, il ressort les éléments suivants :

Les conditions météorologiques 2016 ont permis de respecter le budget au niveau des entretiens.

Par soucis d'économie, les parcours en altitude n'ont pas fait l'objet d'entretien sur cet exercice. Toutefois, pour des questions de sécurité, il y a lieu de rester vigilant au niveau de la fauche et des marquages de certains secteurs.

2016 a permis de mettre à jour et d'éditer, en collaboration avec divers partenaires, une nouvelle carte des sentiers VTT avec un poste de matériel homologué au niveau balisage.

Par ailleurs, plusieurs sentiers ou passages ont fait l'objet de travaux d'entretien permettant le passage des clôtures. Il s'agit entre autres des secteurs de L'Hongrie et Neuville permettant la liaison via Villeneuve.

Pour sa part, l'Office régional de la protection civile avec l'appui du service des travaux et du Groupement Forestier du Pays-d'Enhaut, a également participé à certains travaux notamment au niveau du remplacement des pointilles dans le secteur des Citernes Raynaud. A noter à ce sujet qu'il s'agissait probablement d'une dernière mise à disposition des astreints de la protection civile pour ce type d'activités, ceci suite au respect, à l'avenir, des dispositions légales en la matière.

Le service des travaux de la commune a également remis à neuf plusieurs passerelles sur l'ensemble des chemins pédestres.

Plusieurs travaux d'amélioration et de sécurisation ont également été entrepris dans le secteur du Vanil Noir. Ces travaux ont été financés par Fribourg Région que nous remercions pour leur excellente collaboration.

Des tables et bancs, confectionnés par le service des travaux de la commune, ont été posés à la Pierreuse et au Petit Rodoscex.

## Association Festival International de Ballons

Après un assainissement important et rigoureux soutenu par le Conseil Communal en 2015, l'Association Festival International de Ballons (AFIB) a mis en place, avec l'aide du groupe d'encadrement, des mesures pour mieux maîtriser ses coûts sans trop être dépendante des conditions météorologiques.

Les comptes sont désormais à nouveau bénéficiaires et permettent d'entrevoir plus sereinement les prochaines éditions jusqu'à la 40$^{ème}$ en 2018. Malgré tout, des réflexions sont déjà en cours pour anticiper des changements nécessaires qui ne manqueront pas d'arriver. Il s'agira de maintenir le caractère familial de la manifestation phare du Pays-d'Enhaut en adaptant les besoins futurs et les structures liées aux sponsors ainsi qu'un renouvellement des animations autour du Ballon.

De nouvelles collaborations ont apporté au comité d'organisation d'autres forces et synergies entre les différents prestataires de services, ceci notamment en termes d'accueil touristique. Que les responsables de ces collaborations soient ici remerciés pour leur engagement et que ces échanges puissent perdurer pour offrir des conditions cadres pérennes à cette manifestation importante pour la visibilité de Château-d'Oex et du Pays-d'Enhaut tout entier. C'est en tous les cas une belle carte à jouer dans un tourisme à réinventer (changement climatique, franc fort, nouvelles habitudes de la clientèle, etc).

Parc Naturel Gruyère – Pays-d'Enhaut (PNR)

2016 : Première année du nouveau plan de gestion à 4 ans (2016-2019) et mise en œuvre d'un projet pilote de l'OFEV, l'infrastructure écologique. Le Parc a poursuivi la réalisation de ses divers projets en cours et en a mis en œuvre de nouveaux.

L'assemblée générale ordinaire de l'association s'est tenue le 8 juin 2016 aux Avants, fréquentée par 102 personnes. En fin d'après-midi 45 personnes ont participé à une visite de la scierie des Avants guidée par MM. Emile Scherly (scieur) et Alexandre Allenspach (chef forestier de la commune de Montreux) avec des explications de la gestion durable des forêts et de la valorisation du bois au niveau communal. En début d'assemblée, des plaquettes partenaires ont été remises à 20 entreprises du Parc (produits labellisés, bois).

Les états généraux du Parc se sont tenus à la grande salle de Montbovon le 21 septembre 2016 et avaient pour thèmes : le projet pilote infrastructures écologique, la biodiversité autour de chez vous et les itinéraires et offres de tourisme pédestre. Quelque 40 participants ont débattu de la biodiversité dans le Parc.

Le forum des communes s'est tenu le 9 novembre 2016 à Neirivue. Il a réuni 17 participants représentant 9 communes qui ont débattu du projet pilote de l'infrastructure écologique et de son implication dans les communes.

*L'association Parc naturel Gruyère Pays-d'Enhaut*

Au 31 décembre 2016, l'association compte 645 membres payants contre 657 en 2015.

*Conseil du Parc et comité*

Le conseil du Parc a siégé à 4 reprises et le comité à 7 reprises. Les commissions et les groupes de travail ont accompli un grand travail en 2016, avec 88 procès-verbaux et notes de séance attestant d'autant de réunions. Au total, cela a impliqué environ 170 personnes.

*La coordination*

Composition en 2016 de la coordination :

M. François Margot (60%), coordinateur
M. Patrick Rudaz (60%), coordinateur
M. Bruno Clément (80%), chef de projet sensibilisation et développement durable
Mme Isabelle Daccord (60%), cheffe de projet en communication
M. Didier Girard (80%), chef de projet en paysage et nature
M. Florent Liardet (80%), chef de projet en tourisme
Mme Sophie Overney Jaquillard (60%), assistante administrative
Mme Lea Megali (80%), cheffe de projet en agriculture et biodiversité

La coordination a été étoffée par deux civilistes (100%) : MM. Baptiste Cochard du 1er janvier au 20 mars 2016 et Jérémie Guénat du 1er janvier au 31 août 2016.

Trois stagiaires ont fait partie de l'équipe : Mme Maude Sieber (90%) du 21 mars au 31 décembre 2016, M. Gwenolé Blanchet (100%) du 1er avril au 30 juin 2016 et M. Gil Mory (80%) du 1er septembre au 31 décembre 2016.

Cela représente en 2016 une équipe de 13 personnes pour 7,5 EPT.

*La commission agriculture*

La commission agriculture, présidée par M. Pascal Tercier, a géré ses projets comme les *réseaux écologiques*, la *contribution qualité paysage* des vallées, l'*agritourisme* et mis en œuvre de nouveaux comme *l'abattoir des Moulins* et le *concours prairies fleuries*.

En 2016, le périmètre des réseaux écologiques couvre l'entier de la surface agricole utile du Parc. La réalisation par les agriculteurs des mesures prévues dans leur contrat *réseau OQE* leur donne droit à des primes *réseau*x financées par la politique agricole. En novembre 2016, une séance a réuni les acteurs pour le suivi des espèces cibles de réseaux par les agriculteurs et une formation est prévue pour 2017.

Le Parc accompagne les projets de contributions à la qualité du paysage (CQP Alpes vaudoises et CQP des vallées de l'Intyamon et de la Jogne).

Le projet *Abattoir des Moulins* aboutit à la création d'une coopérative (début 2017) avec statuts et parts sociales et mise à disposition des locaux par la commune de Château-d'Oex.

Agritourisme, une liste *Hébergement, restauration et démonstration de fabrication de fromage dans le Parc* est disponible sur le site du Parc. Deux offres ont été proposées dans les *Sens du Parc*. Un programme école à la ferme ainsi que deux agritourismes (accueil à la ferme) ont été valorisés dans *Parc à la carte*.

La première édition du Concours prairies fleuries s'est déroulée en été 2016 avec la participation de 21 agriculteurs qui ont inscrit 24 parcelles. La remise des prix s'est déroulée le 12 décembre 2016 avec un bel intérêt des médias.

Une réflexion a été menée autour du groupement agricole en veilleuse depuis 2012. Il a été décidé d'organiser des rencontres agricoles (janvier 2017) afin de réunir les agriculteurs du Parc et leur donner la parole.

*La commission label du Parc*

La commission *Label Produit*, présidée par M. Romain Castella, a poursuivi la labellisation de plusieurs produits, créé un partenariat avec des entreprises et mis en œuvre son concept marketing.

Le concept de marketing a été mis en œuvre avec la diffusion de sa signature *Au rythme de la nature*. Du matériel de promotion a été réfléchi et préparé (production en 2017) : des étiquettes alimentaires, un sac des produits du Parc, du papier d'emballage alimentaire, un leporello (flyer).

Une convention label Produit (alimentaire) a été signée avec 17 entreprises partenaires. Deux films (vidéos) ont été réalisés autour de producteurs d'AOP.

La fondue du Parc naturel Gruyère Pays-d'Enhaut (100% label Parc, 100% AOP) a été créée avec la COOP (Pro Montagna), mais n'a pu être lancée dans les commerces qu'en mars 2017.

Le Parc a participé avec le Réseau des Parcs suisses au Salon des goûts et terroirs (28 octobre – 1er novembre 2016) à Bulle. Présence aussi sur le Marché des Parcs suisses à Berne en mai 2016.

*La commission bois*

La commission *bois* (sous la présidence de M. Michel Niquille) a poursuivi ses activités avec un projet de promotion de l'utilisation du bois suisse et du Parc.

Une stratégie de promotion du bois suisse et du bois du Parc a été établie. Deux films (vidéos) ont été réalisés avec des entreprises partenaires. Sept entreprises du bois ont obtenu le certificat d'origine bois suisse (COBS) et trois d'entre elles ont signé une convention de partenariat bois du Parc. Le Parc a participé au Festival des enfants (Château-d'Oex) et sur dix jours ce n'est pas moins de 1000 personnes, surtout des enfants, qui ont découvert la filière du bois et la forêt. Le flyer *Le bois suisse, un choix naturel* a été réédité et distribué.

*La commission nature*

Différents projets suivis par la commission nature, présidée par Mme Roxane Stooss, ont été menés : *vergers haute tige, Relais nature et Relais Paysage*, *espèces cibles, plantes invasives, respectez nos zones protégées et nos espèces sensibles, Forêt* Parc. Divers projets hors plan de gestion à 4 ans ont été menés : projets *IF*P, *infrastructure écologique*, *MAVA*.

Le projet *Vergers hautes tiges* s'est poursuivi avec la plantation de 49 arbres en 2016 sur un total de 461 arbres hautes tiges plantés dans le Parc et taillés durant 5 ans dans le cadre du projet. Un inventaire qualitatif a été réalisé avec géolocalisation (*SIG*) des arbres plantés. Des fiches descriptives de toutes les variétés greffées connaissent un beau succès de téléchargement sur le site web du Parc.

Le groupe de projet *espèces cibles* a poursuivi l'action hirondelles et vendu 104 nids depuis le début de l'opération en 2014 et suivi celle consacrée aux chauves-souris avec 78 nichoirs posés depuis le début de l'action en 2015. Une nuit des amphibiens s'est déroulée le 21 mai 2016 à Grandvillard (carrières) avec une centaine de participants dans le cadre de la *Fête de la nature*. A l'aide de bénévoles et d'un appel à la population, 70 sites de reproduction et 22 sites de conflits routiers ont été identifiés. Les enfants du passeport vacances (32) ont été sensibilisés aux amphibiens à Grandvillard (17 août 2016) et Château-d'Oex (18 août 2016).

Le groupe de projet *Relais nature et Relais paysage* à préparer les *Relais nature des narcisses* au Avants et des châtaigneraies aux Rochers-de-Naye, inaugurations prévues en 2017.

Le groupe de projet *plantes invasives* a organisé avec la *Division Biodiversité et Paysage* (DGE - VD)–une semaine de travail de civilistes à Rougemont et à Château-d'Œx (45 journées de civilistes), une matinée de sensibilisation pour l'école de Rougemont (2 classes). Parallèlement, deux actions citoyennes ont été organisées le 27 août 2016 à Rossinière (3 participants) et à Charmey (7 participants).

L'action *respecter les zones protégées et les espèces cibles* s'est poursuivie en 2016. Le Parc met à disposition des fiches de sensibilisation bien consultées sur son site internet. La charte a été signée par 5 offices du tourisme et 11 accompagnateurs en montagne avec un système d'autocontrôle. Le matériel de sensibilisation a été distribué auprès des prestataires touristiques concernés.

Le groupe de projet *Forêt Parc* a organisé le premier forum des forestiers du Parc (10 participants) le 2 juin 2016 dans les châtaigneraies de Villeneuve et Veytaux. Une action de sensibilisation aux ilots de vieux bois s'est déroulée le 6 septembre 2016 dans la forêt des Reposoirs à Charmey (32 participants).

A l'instigation de la *DGE Vaud*, deux projets de travaux de restauration paysagère dans les *IFP* (inventaire fédéral des paysages) ont été entrepris (financement hors plan de gestion par le canton de Vaud, les communes, le *Fonds suisse du paysage*). A Château-d'Oex un mur en pierres sèches (Paray Charbon et Paray Doréna) et aux Rochers de Naye le chemin de remue (Sochaux – Rochers-de-Naye) ont été restaurés. Ce dernier a été inauguré (plusieurs panneaux du Parc) le 8 octobre en présence de Mme Jacqueline de Quattro, Conseillère d'Etat (VD).

Le projet pilote infrastructure écologique (2016 -2017), entièrement financé par l'OFEV, a été présenté au conseil du Parc, au forum des communes, aux états généraux. Un inventaire des prairies à narcisses a été réalisé côté vaudois avec un bureau mandaté et plusieurs bénévoles. Une analyse de l'état actuel de l'infrastructure écologique et de l'état souhaité a été réalisée par un bureau indépendant, le rapport est attendu en 2017.

*La commission tourisme*

La commission tourisme, présidée par M. Pascal Charlet, a commercialisé *LE GRAND TOUR* et travaillé à son adaptation, géré les aspects touristiques du Parc.

Côté ventes, l'année 2016 peut être jugée comme très moyenne pour les forfaits *GRAND TOUR*. Les dépliants *GRAND TOUR* arrivés en rupture de stock courant de l'été 2015 ont été réédités pour la saison 2016 avec une nouvelle rupture de stock de la version allemande. Parallèlement un groupe de projet a travaillé à l'amélioration de l'itinéraire (diminution des zones asphaltées) et mieux ciblé montagne.

Depuis son lancement à la fin août 2014, l'application Via des fromages a été téléchargée plus de 1'700 fois. L'utilisation effective de l'application sur le terrain est excellente, plus de deux tiers des utilisateurs. Chaque utilisateur se rend en moyenne dans deux points d'intérêt avec son application allumée. Au total 1'712 points d'intérêt ont été visités avec l'application. Le Parc a publié une nouvelle édition du flyer (épuisé en fin 2015).
*Les sens du Parc* ont été mis sur le marché en mai avec 10 offres dont 2 en agritourisme et 3 en patrimoine immatériel (29 événements) qui ont attiré 152 personnes.

Deux rencontres avec les prestataires touristiques du Parc (offices, hôteliers, musées, etc.) ont été organisées autour du thème tourisme et santé (26 avril aux Mosses, 29 participants), autour de la future campagne 2017 de Suisse Tourisme : Back to nature (8 novembre, 40 participants).

*La commission communication*

La commission communication (responsable de la communication M. Patrick Rudaz) a appliqué la stratégie 2016 : publication de dix *Objectif Parc* (newsletter destinée aux membres de l'association et aux partenaires du Parc), publication de deux *Parc'Info* (journal distribué en tout ménage dans les communes du Parc).

Un rapport annuel (2015) du Parc a été imprimé (800 exemplaires) et distribué aux membres et au public amont (communes, cantons, confédération).

L'activité communication du Parc a généré des retours dans les médias (presse, radio, sites web) autant qualitatives que quantitatives en 2016 avec 97 coupures de presse et 3 reportages radio-télévision.

Diverses présentations du Parc se sont déroulées en 2016 : Lausanne UNIL, Temple des Mosses, Pays-d'Enhaut Région, EMS Bulle.

Un concept web a été élaboré. Trois vidéos ont été tournées dans le cadre d'un projet pilote. Elles ont été publiées sur la page vidéo du site ainsi que sur la chaîne *Youtube* du Parc. En 2016, 28'377 visites.

Signalétique, situation en fin 2016 : la majorité des panneaux routiers ont été posés dans la partie vaudoise du Parc : quatre panneaux d'annonce à La Tour-de-Peilz, Veytaux, Ormont-Dessous (La Frasse), Ormont-Dessous (Fiodeyres) ; deux panneaux d'indication ont été posés à La Tour-de-Peilz ; deux panneaux d'accueil à Ormont-Dessous (La Comballaz), Rougemont. Côté fribourgeois, le canton a donné son feu vert pour la pose des panneaux routiers. Quatre panneaux autoroutiers : L'OFROU a donné son autorisation pour leur pose. Panneaux d'accueil sur le réseau de transports publics (dans les villages et hameaux) : un posé aux Rochers-de-Naye.

*La sensibilisation*

La sensibilisation est sous la responsabilité de la coordination (coordinateur responsable M. Patrick Rudaz) et regroupe plusieurs projets : *Parc à la carte*, *projet écoles*, *journées du Parc*, *le forum des jeunes*, *la culture*.

En 2016, le Parc a édité son programme annuel, *Parc à la carte*. 708 personnes dont 136 enfants ont participé à des manifestations ou activités (37 au total) organisées par le Parc, un nouveau record.

Le *projet écoles* 2016-2017 (sur les thèmes du patrimoine bâti et jardins durables) avec la collaboration d'accompagnateurs en moyenne montagne a engendré la participation 45 classes.

Le projet *culture* a permis de lancer le nouveau festival *Elément Terre* au *cinéma Eden* à Château-d'Oex du 2 au 4 septembre 2016. Notre responsable de la communication a accompagné le comité d'organisation ; notre responsable administrative en a tenu la comptabilité ; un civiliste a réalisé une bande-annonce et le logo de la manifestation. Le Festival sur le thème du pain a connu un beau succès public avec la participation d'environ 600 personnes.

*La commission énergie*

La commission *énergie* (sous la responsabilité de M. François Margot) a travaillé notamment sur un projet de *Région énergie*.

Un concept de la communication énergie a été mis en place dans les médias du Parc (Objectif Parc, Parc'info). Le Parc a déposé sa candidature et obtenu la reconnaissance *Région énergie*. Un bilan énergie du Parc a été réalisé, un rapport est attendu en 2017.

*La commission mobilité*

La commission mobilité a été constituée en mai 2016 avec des représentants des communes, des offices du tourisme, des entreprises de transports publics et des services cantonaux de mobilité.

Le Parc a soutenu le bus alpin dont une ligne a été ouverte entre Charmey et Cerniat les week-ends de mai à octobre. Le Parc a collaboré à un plan de mobilité novateur pour les Désalpes de Charmey, d'Albeuve et de L'Etivaz.

*Jardins durables*

Le Parc a poursuivi la diffusion de la charte des Jardins durable sur son territoire avec à la fin 2016 58 adhérents à la charte des jardins. Une visite du jardin atelier de M. Sébastien Mantel à Rougemont s'est déroulée le 24 avril 2016 et une bourse d'échange de plantons a eu lieu le 21 mai 2016 à Lessoc.

*Bénévolat*

Notre Parc génère l'engagement de divers bénévoles, des heures (des journées) offertes par des citoyens à l'occasion de certaines animations, par des groupes et des civilistes qui viennent en aide sur des projets ciblés. Au total cela représente 136 journées de travail offertes par 93 bénévoles en 2016 (lutte contre les plantes envahissantes, cartographie des narcisses, journées d'aide à l'alpage par des entreprises et participation à des animations comme au Festival au Pays des Enfants).

*LE PARC ET L'ÉCONOMIE*

Les retombées économiques du Parc comprennent des retombées directes, indirectes et des retours en termes d'image.

*Retombées économiques directes*

Il y a d'abord les 7.5 postes (équivalent plein temps) pour gérer le Parc et les masses salariales versées. Il faut aussi tenir compte des dépenses du Parc (dans leur grande majorité dans la région) qui concernent des mandatés, des entreprises, des restaurants et hôtels au gré de nos manifestations. En 2016, elles représentent environ CH 900'000.00 réinjectées ainsi dans l'économie régionale.

Dans les retombées économiques directes, il faut aussi évoquer les versements par l'*OFAG* aux agriculteurs des quatre réseaux écologiques du Parc (Jogne, Intyamon, Pays-d'Enhaut, Rochers-de-Naye) et les primes paysages, des montants conséquents qui voisinent les 2 mios. Nos propres animations annuelles toujours mieux fréquentées. D'autre part, des projets comme l'abattoir des Moulins, la fondue du Parc, la vieille forge de Charmey, l'application Vias des fromages provoquent de réels retours dans l'économie régionale.

A signaler, les subventions que le Parc cherche et trouve pour certains projets comme l'agriculture, le paysage, la nature, la mobilité durable auprès des cantons, de la Confédération ou par exemple *Innotour* (*Seco*).

*Retombées économiques indirectes*

Les effets induits du Parc sont évidents, mais restent difficiles à estimer. Le fait que près de 900 personnes ont fréquenté nos animations, les diverses informations demandées, la bonne fréquentation de notre site internet (l'important téléchargement des fiches *GRAND TOUR* et *Vias du fromage*) nous permettent d'affirmer que de nombreuses personnes visitent le Parc sans passer directement par nos offres. Ainsi, on peut raisonnablement penser que de 3'000 à 5'000 personnes ont réalisé des randonnées ou passé des journées dans la région grâce au Parc.

*Retours en termes d'image*

Le Parc augmente la visibilité de la région par ses propres publications : *Parc'info* (distribué en tout ménage dans toutes les communes deux fois par année) ; *Objectif Parc*, une newsletter distribuée plusieurs fois par année informatiquement à environ 1'500 personnes ; son site internet ; ses divers dépliants touristiques ; les retours obtenus dans la presse. Ainsi pratiquement dans toute la Romandie des quotidiens et des hebdomadaires ont relaté l'existence et des événements du Parc (24 Heures, Le Matin, L'Illustré, La Liberté, La Gruyère, Le Nouvelliste, La Tribune de Genève, L'Echo, Coopération, Le Temps etc.). La Télévision suisse romande, La Télé, la Radio suisse romande et les radios locales (Fribourg et Chablais) ont réalisé des reportages. Différentes actions réalisées par l'OFEV et le Réseau des Parcs suisses pour faire connaître cette nouvelle famille de territoires d'exception donnent une bonne visibilité à la marque Parc et à notre projet. Enfin, il ne faut pas oublier la présence du Parc et donc de son territoire dans de nombreuses publications, guides et cartes pédestres et routières (*Fribourg Région*, *Vaud Tourisme*, *Suisse Tourisme*, *Rando Suisse*, etc.). Cela représente un gain conséquent pour la région en termes d'image. A signaler aussi la présence du Parc sur des sites web comme YouTube ou Google Map, plus de 250 sites différents nous référencent.

## Communauté d'intérêt touristique des Alpes vaudoises (CITAV)

Les relations avec les partenaires des Alpes vaudoises, sous une gouvernance unique « Communauté d'intérêt touristique des Alpes vaudoises », présidée par M. Jean-Marc Udriot, Syndic de Leysin, sont constantes et fructueuses. Rappelons que la CITAV réunit les 9 Communes des Alpes vaudoises et les 3 structures touristiques, dont Pays-d'Enhaut Tourisme, ainsi que 2 organismes de développement économique, Pays-d'Enhaut Région et Aigle Région. De plus, un coordinateur régional prépare tous les éléments en relation avec le développement de l'offre ainsi que ceux liés à la promotion (demande touristique).

Un bureau formé des 3 axes de développement : Gryon-Bex-Villars-Les Diablerets, Aigle-Leysin-Les Mosses et Château-d'Oex-Rougemont-Rossinière, se réunit régulièrement sous la présidence de M. Udriot.

M. Charles-André Ramseier, syndic, représente, au sein du bureau, les intérêts du Pays-d'Enhaut. Les deux associations de développement économique siègent régulièrement dans ce bureau.

Le volet de la promotion touristique est assumé par les 3 directeurs en étroite collaboration avec le coordinateur régional, l'Office du tourisme du Canton de Vaud et Suisse Tourisme. Ces deux organismes collaborent régulièrement avec la CITAV en apportant la connaissance des marchés et en offrant de nombreuses plateformes de promotion et de communication à l'étranger.

Soulignons encore que l'organisme principal de la CITAV est le comité formé des 9 Communes des Alpes vaudoises, des 2 associations de développement économique et des 3 structures touristiques.

## Alpes Vaudoises 2020

Le Conseil d'Etat, par la voix de M. Philippe Leuba, de Mmes Nuria Gorrite et de Jacqueline de Quattro, a annoncé le mercredi 25 mars 2015, les choix du programme Alpes vaudoises 2020.

Nous avons largement développé ces décisions dans les commentaires des comptes 2015 en parallèle de l'historique de tout le dossier. Nous revenons ici que sur quelques points de ce dernier.

Rappelons que le dossier Alpes vaudoises 2020 est une réflexion d'ensemble couvrant les domaines de la mobilité, du tourisme des 4 saisons, de l'hébergement en lits chauds et de l'amélioration du réseau de remontées mécaniques. Ce dernier sujet, aux yeux du Conseil d'Etat, ne devient plus une priorité absolue étant entendu que nous entrons dans une phase durant laquelle les stations des Alpes vaudoises doivent se tourner vers une transition pour développer le tourisme 4 saisons moins dépendant de l'hiver.

Cette option, basée sur des éléments probants tels l'évolution climatique, la baisse régulière du nombre de skieurs, l'érosion de la culture du ski dans les classes de villes, va toucher en premier lieu les stations de moyenne montagne qui bénéficient que de l'enneigement naturel. Soulignons que d'autres projets du dossier ont été bien notés par le Conseil d'Etat, en particulier dans le secteur 4 saisons du Pôle d'excursion, rebaptisé dernièrement « Montagne et culture au Pays-d'Enhaut » (Polex), avec dans le premier cercle de l'offre, la gare, l'agrandissement du Musée du Pays-d'Enhaut, la Fromagerie de montagne le Chalet, l'Espace Ballon et l'Espace nature-culture sur la colline du Temple.

Dans un deuxième cercle géographique, le Polex inclut les Caves à fromages de L'Etivaz, le Sentier Louis Saugy à Rougemont et le village du peintre Balthus à Rossinière, avec le Grand Chalet et la Chapelle.

Par ailleurs, dans le secteur du développement de lits chauds (hôtels), la région a été également plusieurs fois mentionnée par le Conseil d'Etat, en particulier pour un soutien dans un premier temps à l'hôtellerie.

Durant les rencontres avec les différents services de l'Etat, l'importance du tourisme lié aux grands événements à l'image du Festival International de Ballons et du Festival au Pays des Enfants, par exemple, a été soulignée tout comme le développement du tourisme d'excursion.

## Sportzentrum Gstaad

La Société « Sportzentrum Gstaad AG » (Sportzentrum) a pour projet l'agrandissement et la rénovation des infrastructures du complexe pour un coût de l'ordre de CHF 23'000'000.00. Dans un premier temps, le plan de financement prévoyait une participation des communes voisines, dont celles du Pays-d'Enhaut, d'un montant de plus de CHF 2'000'000.00 et du Canton de Vaud de CHF 2'000'000.00 également.

Par la suite, ces prétentions ont été revues à la baisse. La Commune de Rougemont a voté une participation financière de CHF 278'000.00; les Communes de Château-d'Oex et de Rossinière ne sont pas entrées en matière. Pays-d'Enhaut Région a reçu une demande formelle de Sportzentrum dans l'objectif de solliciter une participation cantonale d'un montant de CHF 250'000.00. Cette demande est actuellement en cours.

Il est à relever que la Commune de Château-d'Oex verse au Sportzentrum un montant de CHF 20'000.00 par année comme participation aux frais d'exploitation. En contrepartie, la Société Sportzentrum AG offre les prestations suivantes :

- entrée gratuite pour les classes scolaires, pour les cours de sport à la piscine ;
- tarif indigène pour les habitants, pour la piscine, le mini-golf, le sauna, la patinoire, le curling
- les visiteurs avec carte de séjour bénéficient du même tarif que les indigènes.

## Pays-d'Enhaut Tourisme

Le directeur de Pays-d'Enhaut Tourisme, M. Frédéric Delachaux, est entré en fonction en janvier 2014 déjà. Grâce à un grand professionnalisme et son sens des contacts, la situation financière de Pays-d'Enhaut Tourisme a été stabilisée et de nombreuses innovations ont vu le jour, développées par des collaboratrices et collaborateurs très engagés.

Dans le domaine de la promotion et de la publicité, de nombreuses actions ont été entreprises en Suisse et sur les marchés limitrophes. Ceci individuellement ou le plus souvent en collaboration avec les partenaires de la CITAV, de l'OTV et de Suisse Tourisme.

Dans les initiatives individuelles, il est à relever le vif succès du forfait « plume » dont la communication a vivement intéressé de nombreux médias.

Le Tourisme d'excursion a fait l'objet d'une attention particulière en relation avec l'arrivée prochaine des TransGoldenPass, et aussi une position géographique idéale sur la carte de la Suisse.

Dans le secteur du tourisme événementiel l'équipe de Pays-d'Enhaut Tourisme a été extrêmement active avec la création, par exemple en 2016, des Journées de l'art du Papier découpé dans le passage sous voie de la gare. Cette nouvelle manifestation était organisée en étroite collaboration avec le Musée du Pays d'Enhaut et l'Association Montagne et culture au Pays-d'Enhaut (Polex).

En 2015, suite à l'assainissement et à la restructuration du Festival International de Ballons, Pays-d'Enhaut Tourisme et son directeur se sont vus confier, sous l'égide de l'association créée à cet effet (AFIB), l'organisation du festival avec l'aide de nombreux partenaires et bénévoles. Les éditions 2016 et 2017 ont connu un magnifique succès populaire avec un bilan financier très sain.

Durant la saison d'été, Pays-d'Enhaut Tourisme prend également une part active au Festival au Pays des Enfants, en particulier dans les secteurs promotion, communication et hébergement des artistes et visiteurs ainsi qu'aux caisses des spectacles. Là aussi, le travail d'un comité engagé est à souligner aux côtés de nombreux bénévoles depuis près de 5 ans.

## Développement du tourisme culturel au Pays-d'Enhaut et lits chauds

En été 2014, le bureau zurichois « GutundGut » a présenté l'idée de créer un centre de musique et famille à Château-d'Oex. Ce premier contact né de la municipalité et de Pays-d'Enhaut Région a permis de mieux ancrer l'idée d'un lieu de rencontres et d'échanges où amateurs et professionnels, individuels ou groupes, se retrouvent autour de la musique pour se loger à un prix abordable. Ce centre pourrait se situer sur la parcelle dite « Sur les Riaux » propriété de la commune.

Un groupe de pilotage incluant les partenaires du canton et de la région a été créé et a lancé une étude entièrement financée par le Canton, la Confédération et Pays-d'Enhaut Région. Cette analyse visait à connaître le potentiel du tourisme des pratiquants d'une activité culturelle et du domaine musical.

Suite à cette étude préliminaire, le comité de pilotage s'est réjoui des résultats encourageants qui renforcent la légitimité du Pays-d'Enhaut comme pays de culture et confirment le potentiel de créer un hôtel musique et familles à Château-d'Oex.

Ce premier travail a été suivi d'une étude plus approfondie avec l'identification des groupes-cibles, l'évaluation du potentiel des besoins, la structure de l'établissement en termes de chambres et l'élaboration du plan d'affaires avec une estimation de l'investissement.

Cette phase d'étude a permis de projeter un établissement de 100 lits de standing 1* SSH produisant sur les 4 saisons environ 15'000 nuitées.

Les travaux en cours intitulés phases II et III consistent à développer :

- un avant projet d'architecture
- le concept de viabilisation
- l'étude en plans, coupes et façades
- l'estimation des coûts de construction
- le plan de financement
- le concept d'exploitation
- la campagne de recherche de fonds.

Il est à noter qu'une grande partie des informations sont partagées avec les propriétaires de l'Hôtel Roc et Neige, eux-mêmes occupés à l'étude d'une rénovation totale de leur établissement. Des synergies évidentes sont à développer entre les deux établissements.

### Pôle d'Excursion

Pour mémoire, dans l'objectif de développer le trafic d'excursion et de profiter de l'impact du TransGoldenPass en 2019, une association a vu le jour sous le nom de Pôle d'Excursion, rebaptisée dernièrement « Montagne et culture au Pays-d'Enhaut ». Cette association réunit les partenaires suivants : la Société GoldenPass Montreux-Oberland bernois, l'Association du Musée du Pays-d'Enhaut, la Fromagerie de montagne « Le Chalet », l'Espace Ballon et la Commue de Château-d'Oex. Le Pôle d'Excursion réunit dans un deuxième cercle tout le Pays-d'Enhaut avec Rougemont et son Sentier Louis Saugy, Rossinière et la Chapelle Balthus ainsi que les Caves à fromages de L'Etivaz. Pays-d'Enhaut Tourisme et Pays-d'Enhaut Région sont régulièrement associés aux projets en développement et à la promotion.

## SPORTS

### Entretien cibleries

Dans le cadre de l'assainissement de l'installation de tir de L'Etivaz, la municipalité a poursuivi ses démarches en collaboration avec le propriétaire dans le but de respecter les directives cantonales en la matière, notamment celles du droit foncier rural liées à la parcelle de compensation d'assainissement à acquérir par la commune en faveur de M. Norbert Chabloz. Cette mesure finalisée en 2016 devrait aboutir par la stipulation d'un acte notarié en 2017.

### Parc des Sports

Préavis No 03/2014 Demande d'autorisation pour l'octroi d'une subvention en faveur de la Société Parc des Sports SA affectée au remboursement d'un prêt LADE pour la rénovation des surfaces des tennis du Parc des Sports de Château-d'Oex.

Suite à la décision du Conseil communal, la municipalité a remboursé pour la deuxième fois au budget 2016, pour une période de 10 ans dès 2015, l'annuité CHF 19'400.00 en faveur de la Société Parc des Sports SA. Ce montant est affecté au remboursement d'un prêt LADE de CHF 194'000.00.

# TRANSPORTS PUBLICS

## TRAFIC REGIONAL & TCO

### Passage sous voie de la Gare

| | |
|---|---|
| Préavis No 14/2012 | Demande d'autorisation pour :<br>L'acquisition partielle des parcelles RF Nos 292 et 69, propriété de la Compagnie du Chemin-de-fer Montreux-Oberland bernois<br>la vente de la parcelle communale RF No 293 de la gendarmerie à la Compagnie du Chemin de fer Montreux-Oberland bernois SA |
| Préavis No 09/2013 | Demande de crédit pour la réalisation d'un passage sous voie sur le site de la Gare de Château-d'Oex et la création d'une passerelle reliant le quartier de La Villa d'Oex |

Actuellement, ces préavis sont toujours ouverts du fait que la vente de la parcelle de la Gendarmerie est encore en suspens dans l'attente de la finalisation du dossier lié aux différents échanges de terrains suite aux travaux en cours sur les sites de la gare et de l'ancienne Gendarmerie.

Ces diverses transactions devraient aboutir courant 2017.

### Assainissement des passages à niveaux

Les passages à niveaux du Chêne, de Rougepierre et du Musée ont été assainis. Les travaux projetés au Coin font l'objet d'une procédure de recours auprès du Tribunal Fédéral. Quant aux Granges, les travaux devraient aboutir en 2017, sous réserve des décisions de l'Office fédéral des transports et de la planification de la Compagnie du Chemin de fer Montreux-Oberland bernois SA. Des discussions sont en cours quant à ceux de la Villa d'Oex et des Bossons. La commune sera sollicitée pour une participation financière dans le cadre de l'ensemble de ces travaux qui feront l'objet d'une demande de crédit auprès de votre autorité.

### Télé-Château-d'Oex SA (TCO SA)

TCO a vécu de nombreuses remises en question ces dernières années et le Conseil Communal a souvent été associé de près ou informé des événements.

En 2011, le Conseil d'administration (CA) avait édité un flyer pour ouvrir à nouveau le capital actions à des privés intéressés, de près ou de loin, à la vie de cette remontée mécanique. Parallèlement, un groupe de travail a évalué les possibilités de développement ludiques et de diversification 4 saisons du site. Les conclusions étaient de plutôt se diriger vers le projet Monts-Chevreuils qui offrait plus de perspectives et de potentiel de ski avec une liaison possible du côté de l'axe Lécherette-Col des Mosses-Leysin. C'était aussi l'expertise de M. Peter Furger qui a œuvré aux côtés du canton et de ce groupe de travail sur le dossier « Alpes Vaudoises 2020 ».

Dès 2014, alors que se profilait le renouvellement de la concession TCO SA, les choses se sont accélérées. La municipalité a fait part au CA de son désir impératif de diminuer, à terme, sa participation financière annuelle à l'exploitation du site (CHF 350'000/an).

La concession a pu être obtenue pour 20 ans supplémentaires (2035), mais la demande d'autorisation d'exploiter avait été demandée pour 4 ans (2018). Le Conseil communal avait aussi avalisé deux préavis pour les entretiens lourds.

Le CA a donc entrepris un travail de réflexion de fond sur un projet novateur en repartant sur les bases du groupe de travail de 2011. Edelweiss Paradise est né avec de réelles ambitions d'offrir une alternative crédible aux activités essentiellement hivernales comme la luge ou le ski notamment.

Dernièrement le Conseil communal a été appelé à se prononcer sur une demande de participation financière au crédit d'étude de la première phase du projet « 4 saisons » de TCO SA.

## Bergbahnen Destination Gstaad AG

Après la forte dévaluation de la valeur de ses actions, la Société Bergbahnen Destination Gstaad AG (BDG AG) a décidé de quitter, dès la saison prochaine l'union tarifaire Gstaad Mountain Ride (GMR) (anciennement Gstaad Super Ski Region) qui regroupait les sociétés d'exploitation du Glacier, de Gsteig, de Lauenen, du Wasserngrat et de la Braye.

La société BDG AG, qui est née de plusieurs fusions successives, désire à l'avenir être plus dynamique et souple sur ses tarifs et plus active via les réseaux sociaux et internet. Pour ce faire elle aimerait pouvoir offrir des tarifs en fonction de l'affluence, de la météo et surtout proposer ses services en ligne. Elle prévoit aussi un abonnement basique valable uniquement sur ses propres installations (St-Stephan, Rinderberg, Saanersloch, Hornberg, Horneggli, Wispile, Eggli et la Videmanette). Possibilité sera également offerte de souscrire à des extensions via des options à la carte que le client pourra choisir pour accéder au Glacier, à Adelboden/Lenk ou aux Alpes Vaudoises. Ces nouvelles offres sont encore à l'étude, ce d'autant plus que le Magic Pass a redistribué les cartes tout dernièrement. Ce nouveau cadre tarifaire exclurait TCO SA qui, de fait ne ferait plus partie de l'abonnement de la BDG.

## Cartes journalières « communes »

### Tableau des réservations

**Statistiques des ventes des réservations pour la période choisie**

Date de création du rapport: 04.05.2017 07:11:02
Export du : 01.01.2016
Export jusqu'au: 31.12.2016

| Année | Mois | Cartes | Vendu | Utilisation | Montant (CHF) | Non-résidents | % | Résidents | % |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 2016 | 11 | 60 | 44 | 73.33% | 1810 | 8 | 18.18% | 36 | 81.82% |
| 2016 | 12 | 62 | 42 | 67.74% | 2660 | 8 | 19.05% | 34 | 80.95% |
| | | **122** | **86** | **70.49%** | **4470** | **16** | **18.60%** | **70** | **81.40%** |

Remarque : En raison du changement de programme informatique, les statistiques n'affichent que les mois de novembre et décembre 2016

Les réservations de cartes journalières sont légèrement en dessous des prévisions (80%) avec un taux de réservation de 70.49%, dont 18.60% hors commune (base de calcul 20%). Ce poste ne s'autofinance pas tout à fait bien que les tarifs aient été adaptés en conséquence en 2014.

# 2. FINANCES

Résultat

Le compte de fonctionnement 2016 laisse apparaître un excédent de charges de **CHF 166'207.68**, alors que le budget prévoyait un déficit de CHF 607'353.00.

Si l'on fait abstraction des mouvements de réserves, des amortissements et des imputations internes, la marge d'autofinancement réalisée, à savoir l'excédent de revenus purement financiers (cash flow) est de **CHF 1'505'622.75.** La capacité de financement de l'endettement (MA/EN) atteint ainsi 4.38%, ce qui la situe en dessous du taux minimal de 5.00% fixé par le Conseil communal, mais à moins d'un tiers de la valeur idéale de 15.00%.

La marge d'autofinancement est inférieure à la marge annuelle moyenne des 10 dernières années (CHF 2'044'736.00), bien qu'elle comprenne un gain comptable de CHF 380'000.00 consécutif à la vente d'un terrain.

Le résultat 2016 est donc très modeste, étant de surcroît composé partiellement d'un gain comptable unique. L'exercice 2016 est inférieur à l'exercice précédent et à la moyenne des dernières années, à tout le moins en considérant la marge d'autofinancement.

De plus, en raison des investissements en cours, l'endettement augmente à nouveau.

Attributions aux fonds de réserve

Le montant total des attributions aux fonds de réserve est de CHF 213'684.18

Attributions aux financements spéciaux :

| | | |
|---|---|---|
| 4500 Ordures ménagères | CHF 105'045.71 | 9280.003 Fonds ordures ménagères |
| 4600 Egouts, épuration | CHF 108'638.47 | 9280.002 Fonds épuration |

Ces deux comptes font partie des centres budgétaires pour lesquels une taxe affectée est prélevée, c'est-à-dire que les taxes encaissées ne peuvent être utilisées que dans le cadre de ces chapitres, l'excédent de revenu éventuel étant obligatoirement attribué à un fonds de réserve spécifique (financements spéciaux)

A noter que le pourcentage des taxes forfaitaires par rapport aux charges pour les ordures ménagères se monte à 62% et ne devrait en principe pas dépasser 60 %. Un ajustement pourrait être nécessaire sur 2017.

Comptabilisation des péréquations

| Comptes | | | Désignation | Acompte 2017 | Décompte 2016 | Décompte 2015 | Décompte 2014 | Décompte 2013 | Décompte 2012 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 7200 | 351 | 500 | Facture sociale AC | 2'264'777 | 2'069'176 | 1'978'147 | 2'318'034 | 2'290'977 | 1'960'042 |
| 7200 | 351 | 510 | Facture sociale AP | | 162'513 | | | 157'354 | |
| 7200 | 451 | 500 | Facture sociale AP | | | -382'084 | -435'108 | | -148'596 |
| | | | **Total facture sociale** | **2'264'777** | **2'231'689** | **1'596'063** | **1'882'926** | **2'448'331** | **1'811'446** |
| 2200 | 352 | 900 | Alimentation du fonds | 1'998'679 | 1'992'943 | 1'877'430 | 1'872'485 | 1'663'832 | 1'808'051 |
| 2200 | 452 | 900 | Retour du fonds | -2'164'712 | -2'210'887 | -2'141'162 | -1'935'769 | -2'075'033 | -1'922'704 |
| 2200 | 352 | 910 | Péréquation nette solde AP | | 128'295 | | 86'966 | | |
| 2200 | 452 | 910 | Péréquation nette solde AP | | | -178'958 | | -9'310 | -382'169 |
| | | | **Total péréquation nette** | **-166'033** | **-89'649** | **-442'690** | **23'682** | **-420'511** | **-496'822** |
| 4300 | 452 | 900 | Dépenses thématiques AC | -1'765'400 | -1'520'448 | -1'942'836 | -1'680'004 | -1'828'231 | -2'501'970 |
| 4300 | 452 | 910 | Dépenses thématiques AP | | | -2'309 | -152'712 | | |
| 4300 | 352 | 910 | Dépenses thématiques AP | | 203'849 | 151'747 | | 800'731 | 813'469 |
| | | | **Total dépenses thématiques** | **-1'765'400** | **-1'316'599** | **-1'793'398** | **-1'832'716** | **-1'027'500** | **-1'688'501** |
| **TOTAL DES PEREQUATIONS** | | | | **333'344** | **825'441** | **-640'025** | **73'892** | **1'000'320** | **-373'877** |

*Remarques: Les corrections des acomptes issus des décomptes définitifs de la péréquation sont comptabilisés l'année suivante.*

Le compte des investissements

En 2016, les dépenses d'investissements du patrimoine administratif se montent à CHF 9'387'670.22 alors que les recettes d'investissements se montent à CHF 6'303'781.00.

Les dépenses relatives au patrimoine financier sont assimilées à des placements. Dans le cadre de l'analyse financière, elles sont tout de même ajoutées aux investissements. Ainsi, les dépenses d'investissement net se montent à CHF 2'920'227.67. La marge d'autofinancement ne suffisant pas à couvrir ces dépenses, il en résulte une augmentation de l'endettement net de CHF 1'414'604.92.

## Dépassements de crédits

*Art. 78 RCCC (art. 11 RCCom) – La municipalité ne peut engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles que jusqu'à concurrence d'un montant et selon les modalités fixées par le conseil au début de législature. Ces dépenses sont ensuite soumises à l'approbation du conseil.*

Le contrôle du respect des crédits accordés est du ressort de la commission de gestion. Le point de la situation des crédits d'investissement figure dans le rapport de la commission de gestion-finances et fait partie intégrante du présent préavis.

## Le bilan

Le bilan de la Commune de Château-d'Oex au 31 décembre 2016 présente deux sommes égales de CHF 43'426'390.02. L'excédent de charges de CHF 166'207.68 à l'issue de l'exercice porte le capital au 31.12.2016 à **CHF 30'517.96,** ce qui ne représente plus que le 0.07%.

L'analyse de la structure du bilan permet de s'assurer que la couverture financière des fonds de réserve est suffisante, ce qui est largement le cas avec un taux de couverture de 126.60 %.

Le niveau des emprunts à moyen et long terme (mais y compris les ATF court terme) est supérieur aux immobilisations du patrimoine administratif de CHF 647'648.00.

La théorie relative à l'équilibre des comptes des collectivités publiques et la notion « budget zéro » préconise que les emprunts bancaires ne doivent être conclus que pour les investissements. Pour assurer cet équilibre, le remboursement financier des emprunts devrait être équivalent, et en tous les cas pas inférieur aux amortissements comptables.

Analyses des ratios

Comme le montrent les 3 ratios où intervient la marge d'autofinancement, le résultat 2016 est très mitigé, puisque allant de « insuffisant » à « moyen ».

La capacité de financement de l'endettement (MA/EN = 4.38%) indique que la commune, dans l'hypothèse où elle cesserait d'investir, aurait besoin de 23 ans pour éteindre sa dette.

La capacité d'autofinancement (MA/RFE = 7.47%) est également qualifiée d'insuffisante. Elle est loin de la cible idéale de 20% et également en-deçà du même ratio moyen des communes vaudoises pour les 10 dernières années (env. 13%).

Le montant des intérêts passifs (CHF 547'432.31) diminue de CHF 130'000.00, traduisant une bonne gestion de la dette. Le marché est toujours très favorable puisque le taux d'intérêt moyen des emprunts est de 1.45%. Les renouvellements effectués en 2016 ont été favorables, ainsi que la politique d'emprunts à court terme. Ainsi, le ratio de quote-part des intérêts passifs (INP/RFE = 2.72%) diminue de manière significative. Rappelons qu'il exprime la part des revenus consacrée au paiement des intérêts. Ce ratio est jugé bon au-dessous de 5%.

Financement des investissements

Les investissements bruts 2016 (patrimoine administratif + patrimoine financier) se montent à CHF 9'440'088.87. Les recettes, pour un total de CHF 6'519'861.20, participent au financement de ces investissements à hauteur de 69.06%. L'investissement net est de CHF 2'920'227.67. La marge d'autofinancement étant de CHF 1'505'622.75, les investissements nets 2016 ne sont que partiellement financés par celle-ci, l'excédent des investissements venant augmenter l'endettement net au bilan.

Les investissements bruts des 10 dernières années se montent à CHF 50'490'353.00. Ils ont été financés à hauteur de 37.92% par des recettes (subventions, participations de tiers et de collectivités, etc.). Le montant total des investissements nets est de CHF 31'340'207.00.

Le résultat 2016 fait passer la marge cumulée de la même période de 10 ans à CHF 20'447'356.00. Le ratio de degré d'autofinancement (MA/DIN) des 10 dernières années n'est que de 65.24%, ce qui est un peu faible. Les importants investissements des 3 dernières années expliquent cette évolution. Sans les subventions, le degré d'autofinancement ne serait que de 40.50%.

Evolution de l'endettement

Du fait que les investissements nets sont supérieurs à la marge d'autofinancement, l'excédent des investissements provoque une nouvelle augmentation de l'endettement net au bilan (CHF 1'414'604.92). Celui-ci est maintenant de CHF 34'396'874.20. L'augmentation de l'endettement net se traduit au bilan à la fois par une augmentation de l'endettement total de CHF 717'597.81 et par une diminution de l'actif disponible (liquidités) de CHF 697'007.11.

L'endettement net par habitant passe de CHF 9'678.00 l'an dernier à CHF 9'893.00 en 2016. L'augmentation de l'endettement par habitant est limitée grâce à une importante augmentation de la population (69 habitants). Il en va de même pour l'endettement total par habitant, qui diminue légèrement, passant de CHF 11'775.00 en 2015 à CHF 11'748.00 en 2016. L'endettement total de l'ensemble des communes vaudoises en 2014 est de CHF 5'439.00. En incluant l'endettement de la capitale, cette valeur est de CHF 8'313.00.

# 3. DOMAINES ET BATIMENTS

## TERRAINS

### DIVERS TERRAINS

#### Lotissement des Granges

Il a été procédé sur cet exercice à la division de bien-fonds et vente de la parcelle RF No 4116 au lotissement des Granges en faveur de M. et Mme Thomas et Marie-Laurence Bohnenblust ainsi qu'à la vente de la parcelle RF No 4365 en provenance du même lotissement en faveur de M. et Mme Brendan et Kari Mc Carthy.

#### Parcelle Sur Les Riaux

Préavis No 23/2011 Demande de crédit pour l'acquisition de la parcelle RF No 4181, propriété de M. Maurice Ramel, au lieu dit « Sur Les Riaux »

Demande de crédit pour l'élaboration d'un plan partiel d'affectation (PPA) « Sur Les Riaux »

Pour mémoire, le 22 décembre 2012, la municipalité a acquis, formellement, devant notaire, la parcelle de M. Maurice Ramel, au lieu dit « Sur les Riaux ».

La municipalité a entrepris les démarches relatives à l'élaboration du PPA pour ce secteur qui, en plus de l'affectation du sol, doit également répondre à la problématique des accès piétons et véhicules. Plusieurs séances ont encore été organisées en 2016 avec la Direction générale de la mobilité et des routes en collaboration avec les bureaux d'urbanisme et de circulation en charge du dossier.

Ce PPA ne pourra que permettre la réalisation d'un projet lié à la diversification touristique telle que l'implantation éventuelle du projet étudié par la Société Gutundgut pour un hôtel thématique en vue de la pratique de la musique.

Toutefois, la municipalité entrevoit la possibilité de déplacer le projet Gutundgut sur une autre parcelle. En effet, le SDT souhaite que toutes les pistes possibles soient étudiées avant de légaliser de nouvelles zones.

## Parcelle des Monnaires – Propriété de Gruyère Energie SA et JPF Immobilier SA, Bulle

Préavis No 08/2013 « Demande de crédit d'étude de faisabilité pour la réalisation du Centre artisanal du Pays-d'Enhaut (CAPE), à Château-d'Oex »

Le plan de quartier « Au Pré de la Cible 2 » a été soumis à l'enquête publique du 25 juillet au 23 août 2014 et a été adopté par le Conseil communal en date du 30 octobre 2014 avec levée d'une opposition.

Ce document abrogeait par ailleurs la modification du plan de quartier « Au Pré de la Cible » du 02 juillet 1986. Il a fait l'objet d'une approbation préalable du Conseil d'Etat dans sa séance du 20 avril 2015, ceci sous réserve des droits de tiers.

Suite à cette décision, en date du 26 mai 2015, une requête a été déposée auprès de la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal, à Lausanne par l'opposant au PPA. La détermination de cette instance n'est toujours pas connue.

Ce dossier est toujours en procédure juridique en raison du décès de la recourante et de la poursuite de la procédure par les héritiers.

## Parcelle des Monnaires (Le Paddock)

Préavis No 10/2013 « Demande d'autorisation pour la vente de la parcelle communale RF No 812, sise au lieu dit « Les Monnaires » en faveur de l'ECA (Etablissement cantonal d'assurance) »

Pour mémoire, cette parcelle a été vendue à l'ECA, par devant le notaire de Château-d'Oex, en date du 19 décembre 2013, pour le prix de CHF 711'400.00, soit 3'557 m2 à CHF 200.00/m2. Les conditions émises dans le préavis ont été reportées dans l'acte de vente, dispositions qui comprennent la mise à disposition gratuite en faveur de la Commune de Château-d'Oex :

- du bâtiment de la « Maison Pour Tous » jusqu'à sa démolition et son déplacement dans les nouveaux locaux.
- d'un local en sous-sol d'une surface approximative de 120 m2 partagée en deux, comprenant un coin cuisine et des WC pour la « Maison Pour Tous » en prévision de ses activités sociales (jeunes, adultes et personnes âgées). Un espace extérieur sera également prévu pour ses activités. Toutes utilisations exceptionnelles dépassant 22h00 seront soumises à autorisation municipale.

Suite à cette transaction, l'ECA a procédé à un concours d'architecture pour la construction d'appartements à loyers abordables sur la parcelle en question. La remise des prix s'est déroulée le 08 décembre 2014 et c'est un bureau d'architecture de Fribourg qui a remporté le 1er prix.

Par ailleurs, comme précisé dans le préavis et relevé dans l'acte de vente, cette parcelle pourra continuer à servir de terrain d'exercice pour les chevaux du manège jusqu'à l'entrée en force du plan partiel d'affectation. Dès cette date, l'ECA accordera un délai de trois mois à l'exploitant du manège pour quitter les lieux sans possibilité de prolongation ou recours. La mise à disposition du terrain ainsi que son utilisation font l'objet d'une convention séparée, à signer entre les trois parties.

Préavis No 18/2016 « Adoption du Plan de quartier (PQ) « Les Monnaires »

Le plan de quartier (PQ) étudié en 2015, a été soumis à l'enquête publique du 31 mai au 29 juin 2016. Durant le délai d'enquête, deux oppositions sont parvenues à la municipalité dont une collective avec 37 signataires. Les opposants ont été reçus le 24 août 2016 par une délégation municipale. En date du 13 octobre 2016 le Conseil communal a adopté ce plan tel que soumis à l'enquête publique avec autorisation à la municipalité d'entreprendre toute démarche relative à l'approbation et à l'entrée en vigueur du PQ. Le 05 décembre 2016 le Département du territoire et de l'environnement a approuvé préalablement ce plan, sous réserve du droit des tiers qui ont été informés de cette décision et qui ont obtenu un délai de recours de 30 jours.

## Bâtiments d'Oex Au Village

Préavis No 07/2011 Demande d'autorisation pour la vente de la parcelle communale des Bâtiments d'Oex, RF No 193, située au lieu dit « La Ray » en faveur de « Retraites Populaires »

En date du 31 mars 2011, le Conseil communal acceptait la vente de la parcelle communale des Bâtiments d'Oex, RF No 193, située au lieu dit « La Ray » à «Retraites Populaires», soit 1'226 m2 à CHF 200.00/m2.

Un avant-projet réalisé par « Retraites Populaires » a été présenté et a rencontré plusieurs difficultés liées au voisinage. Pour cette raison, la municipalité a décidé de proposer un autre terrain à « Retraites Populaires ». Toutefois ces dernières, après réflexions, ont décidé de renoncer pour le moment à un projet au Pays-d'Enhaut.

Entretemps, d'autres partenaires intéressés ont approché la municipalité en vue de l'acquisition éventuelle de cette parcelle. Fin 2015, aucune décision n'a été prise concernant cette parcelle.

Par ailleurs, les baux à loyer liés à cette parcelle ont été prolongés jusqu'au 30 juin 2016, à l'exception de celui de M. Pierre-Alain Rossier qui a dû quitter dans le courant de l'été les lieux suite à un problème de mérule rencontré au niveau du local qu'il occupait.

## Bâtiment communal

Préavis No 05/2015 Demande d'autorisations en faveur de M. et Mme Peter et Dorota Kalwitzki, à savoir : vente d'une surface de terrain en provenance de la parcelle communale située au lieu-dit « La Ray », RF No 151 et cession gratuite d'une surface de terrain en provenance du domaine public (DP) No 1017.

En date du 11 novembre 2016, il a été procédé avec un représentant de l'Etat de Vaud, à la signature de l'acte de division, réunion et vente de bien-fonds en faveur de M. et Mme Peter et Dorota Kalwitzki de la parcelle communale citée ci-dessus.

Les conditions liées à cette vente ont été respectées à savoir : le préavis de la Commission foncière et l'obtention d'un permis de construire définitif en vue d'ériger en sous-sol un garage souterrain avec la parcelle RF no 149, propriété de l'Etat de Vaud.

En ce qui concerne la vente d'une surface de terrain en provenance de la parcelle communale RF No 151, une promesse de vente et d'achat conditionnelle a été signée en date du 11 juin 2015 avec l'intéressé. Cet acte est subordonné aux conditions résolutoires suivantes :

- les promettant-acquéreurs sont d'origine étrangère et domiciliés à l'étranger. Dès lors l'acquisition de la fraction de terrain sera expressément subordonnée à l'autorisation définitive et exécutoire de la Commission foncière, section II ;
- le projet nécessite l'obtention d'un permis de construire définitif en vue d'ériger en sous-sol un garage souterrain avec la parcelle RF No 149, propriété de l'Etat de Vaud.

## Le Petit Pré

Préavis No 14/2014 — Demande d'autorisation pour la constitution, sur la parcelle communale RF No 2665, d'un droit de superficie distinct et permanent (DDP) en faveur de la Société Coopérative d'habitation « Nouveau Comté »

En date du 27 novembre 2014, la municipalité a signé, par devant notaire, l'acte constitutif de droit de superficie en faveur de la Coopérative d'habitation « Nouveau Comté » qui prévoit, sur ce terrain, la construction d'un bâtiment de proportion similaire à la Résidence de l'Ancien Comté, dans le but de permettre la mise à disposition d'une douzaine d'appartements à loyers abordables.

Ce droit a été concédé moyennant le paiement d'une rente annuelle calculée au taux de 5% de la valeur du terrain arrêtée à CHF 126'000.00. La redevance annuelle s'élève ainsi à CHF 6'300.00 payable pour la première fois la deuxième année dès l'entrée des premiers locataires. Une fois le DDP arrivé à échéance (30 ans), la Coopérative aura la possibilité de racheter le terrain (avec l'accord du Conseil communal) ou de poursuivre le DDP pour des périodes de 10 ans renouvelables jusqu'à un maximum de 99 ans, échéance à laquelle il sera remis à la Coopérative gratuitement.

Le projet de construction, de 12 appartements avec garage souterrain de 12 places et 6 places de parc extérieures, a été soumis à l'enquête publique du 09 janvier au 07 février 2016. Plusieurs oppositions ont été formulées et ce dossier fait l'objet d'un recours auprès de la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal.

## Ouvrages militaires de La Braye

Préavis No 14/2011 — Demande de crédit pour l'acquisition et la mise à disposition, sous forme de droit distinct et permanent (DDP) des ouvrages militaires de La Braye – Parcelles RF Nos 1588 et 1589

Les pourparlers liés à cette acquisition avec la société NL Pyrotechnique SA (NL) se sont révélés difficiles à tel point que la municipalité, au vu de la requête de mesures provisionnelles déposée par NL auprès de la Chambre patrimoniale cantonale, à Lausanne, a décidé, en 2015 déjà, de mandater un avocat pour la représenter dans cette affaire.

En date du 1er juillet 2015, la Chambre patrimoniale a statué comme suit :

- interdiction à la municipalité de conclure, avec d'autres personnes ou entités que NL, tout accord, promesse de vente, acte de vente, protocole, portant sur les parcelles RF Nos 1588 et 1589 qui auraient pour effet de promettre la cession directe ou indirecte de ces parcelles et de leurs installations sous quelque forme que ce soit ou seulement à l'usage de ces parcelles ou de ces installations par le biais d'un bail, d'un prêt ou de toute autre contrat ou forme de collaboration;
- interdiction à la municipalité, de mener, entamer, poursuivre toute discussion et toute démarche avec d'autres personnes ou entités que NL ou des entités ou des personnes qui lui sont proches, tendant à la conclusion d'accords visés au point ci-dessus;

- autorisation à NL de prendre toutes les mesures nécessaires et utiles, respectivement à entreprendre tous travaux en vue du maintien du fort de La Braye en bon état, les droits et prétention des parts sur le fond étant réservées.

En date du 19 janvier 2016, la municipalité considérant :

- la non entrée en matière d'ArmaSuisse en vue de l'obtention d'un délai supplémentaire pour que la municipalité se détermine sur l'acquisition ou non des ouvrages ;
- la difficulté, selon l'avocat de la commune, d'obtention d'une levée des mesures provisionnelles et superprovisionnelles qui avait pour but de pouvoir prendre contact avec d'autres partenaires éventuels intéressés aux ouvrages sous forme de DDP ;
- le fait que l'offre de NL Pyrotechnique SA de CHF 800'000.00 ne couvre pas le montant de CHF 1'200'000.00 sollicité par ArmaSuisse pour les ouvrages,

a décidé :

- de renoncer à acquérir les ouvrages militaires de La Braye (parcelles RF Nos 1588 et 1589).
- de donner mandat à Me Rodondi, avocat, afin :
  - d'informer ArmaSuisse que la commune ne se porte plus acquéreur des ouvrages militaires de La Braye ;
  - d'informer NL Pyrotechnique SA que la commune ne se porte plus acquéreur des ouvrages militaires de La Braye.

## L'Etambeau

Préavis No 06/2016 — Demande d'autorisation pour la vente de terrains en provenance des parcelles communales RF Nos 638 et 451, situées au lieu-dit « L'Etambeau »

La vente de ces parcelles n'a pas été réalisée en 2016. Les actes devraient être stipulés courant 2017, sachant que la Fondation Praz-Soleil est encore dans l'attente de l'approbation définitive du PPA et que la Fondation Cogest'Ems doit encore obtenir les autorisations des services cantonaux concernés.

Préavis No 08/2016 Demande de crédit complémentaire pour l'établissement du plan partiel d'affectation (PPA) « L'Etambeau »

Le crédit accordé a permis de finaliser le PPA avec une étude complémentaire menée par la Société Antares, spécialiste de la santé, ceci dans le but de disposer d'une vision globale et à long terme au niveau de la santé au Pays-d'Enhaut.

Ce projet de PPA ainsi que le projet de construction du nouvel EMS Praz-Soleil ont été finalisés avec mise à l'enquête publique du 07 décembre 2016 au 05 janvier 2017. L'approbation définitive du PPA ainsi que la construction du nouvel EMS devraient intervenir dans le courant du premier semestre 2017.

# FORETS ET PATURAGES

## FORETS, PATURAGES ALPAGES

### ALPAGES

Préavis No 05/2010 Elaboration d'un plan de gestion des alpages communaux

Pour mémoire, de ce plan de gestion, datant de 2012, reste un document important en tant que fil rouge pour la planification à long terme de l'entretien des chalets d'alpages.

Préavis No 19/2016 Demande de crédit pour la réfection partielle de plusieurs toitures de bâtiments d'alpages communaux

En date du 15 septembre, le Conseil communal a accordé un crédit de CHF 218'000.00 pour la réfection partielle de plusieurs toitures de bâtiments d'alpages communaux tout en précisant, par amendement, les matériaux de couvertures. Les premiers travaux à entreprendre dans le cadre de ce préavis sont prévus en 2017 avec priorité sur la toiture du chalet de Croset.

### Traitement du petit-lait

Le groupe de travail « Traitement du petit-lait », piloté par la Direction générale de l'environnement (DGE), section assainissement urbain et rural, réunissant divers acteurs de l'agriculture, a été créé en 2012 déjà afin de traiter de la problématique du petit-lait d'alpage, produit à valoriser. Cette étude touche toute la zone de production du fromage AOP L'Etivaz.

Les différentes études menées par le groupe de travail et déjà précisées dans le rapport de gestion 2015 se sont poursuivies en 2016 notamment au niveau du projet de traitement du petit-lait par phytoépuration, système mis en place sur les alpages de La Cluse (Commune de Château-d'Oex et de Ratevel (Commune de Rossinière). Ce projet consiste à faire transiter le petit-lait selon un flux horizontal à travers un bassin rempli de gravier et dans lequel sont plantés des roseaux. Le procédé d'épuration par les roseaux vise à réduire non seulement le volume de petit-lait généré par l'exploitation mais également à abattre la charge organique importante de ce produit.

Par ailleurs, le pilote d'engraissement en plein air des porcs d'alpages dans les Préalpes Vaudoises, entrepris en 2015, s'est poursuivi sur 2016 avec une première démarche de légalisation pour l'alpage du Pâquier-Gétaz, propriété de la commune. D'autres projets privés devraient également faire l'objet d'une légalisation en 2017.

## Rénovation des accès aux alpages de L'Etivaz

| | |
|---|---|
| Préavis No 15/2012 | Demande de crédit pour une subvention communale en faveur du syndicat AF « Rénovation des accès aux alpages de L'Etivaz » |
| Préavis No 16/2012 | Demande de crédit pour la rénovation des accès aux alpages communaux compris dans le périmètre du Syndicat AF « Rénovation des accès aux alpages de L'Etivaz » |

Pour rappel, le 28 juin 2012, le Conseil communal a adopté le préavis No 15/2012 concernant une demande de crédit pour une subvention communale de 5% en faveur du syndicat AF pour la rénovation des accès aux alpages de L'Etivaz, représentant pour la commune un montant de CHF 600'000.00 sur les quelques 12 millions prévus.

Ce projet a permis la rénovation des accès de 8 trains d'alpages, comprenant 17 chalets, propriétés de Pro Natura, de 2 propriétaires privés et de la commune pour 4 chalets.

Une piste bétonnée permet aujourd'hui d'accéder en véhicule aux chalets communaux du Pâquier-Geneyne, du Receviau et de Croset.

Le téléphérique reliant « Croset et Entre-deux-Schiets » a été rénové et celui reliant « Receviau et Croset » a été démantelé.

Quatre autres téléphériques privés ont été construits à neuf, un cinquième a été rénové et un chemin d'alpages amélioré.

En outre, il a été profité de ces travaux pour effectuer la rénovation complète de l'adduction d'eau entre Croset et La Bazine.

Les travaux liés à ce préavis se sont terminés en 2015 et ceux des dessertes en 2016.

L'ensemble de cette rénovation a fait l'objet d'une reconnaissance préalable sur cet exercice sachant que la reconnaissance définitive est prévue pour 2017 avec bouclement du dossier administratif.

## Croset

L'installation d'une pompe entre la source située en contrebas du chalet a été effectuée à satisfaction des parties. Ces travaux ont été réalisés aux frais de l'amodiateur et la commune a financé la fourniture des matériaux par l'exercice comptable 2016.

### Les Coullaytes

Préavis No 05/2014 Demande de crédit pour l'assainissement de la fosse et de la fumière du chalet d'alpage communal des Coullaytes.

Les travaux ont été réalisés au printemps 2015 à l'exception de certains petits travaux de détail sur 2016. Par ailleurs le subventionnement cantonal a été versé à hauteur de CHF 24'400.00.

Les travaux de ce préavis ont coûté au final CHF 135'121.00 au lieu de CHF 145'000.00. Le solde de CHF 9'878.00 est resté disponible, auquel est venu s'ajouter une subvention cantonale de CHF 24'400.00, soit un total de CHF 34'278.00.

Conformément au vœu émis par votre conseil, le solde disponible sera investi dans les travaux de réalisation d'une salle de bains.

### Sur-Praz – Instabilité du versant rocheux

Comme ces dernières années, le rocher de Sur-Praz fait toujours l'objet d'une surveillance régulière. Dès cet exercice, les frais liés à cette surveillance sont intégrés au chapitre « routes », ce qui permet un retour péréquatif.

## BATIMENTS

### Hôtel de Ville

Préavis No 10/2014 Demande de crédit pour la réalisation de travaux d'entretien au bâtiment de l'Hôtel de Ville à Château-d'Oex

Une partie de ces travaux a été effectuée en automne 2015, à l'exception de la réalisation de la rampe à l'entrée principale « Est » qui s'est réalisée sur 2016.

Ce préavis sera fermé sur 2017, sans dépassement.

### Grande salle

Préavis No 08/2015 Demande de crédit pour mise aux normes de l'équipement scénique du bâtiment communal de la grande salle de Château-d'Oex ainsi que divers travaux d'entretien

Ces travaux ont été réalisés en grande partie sur 2016 et le solde des travaux a été planifié début 2017.

Le vœu émis par la Commission du Conseil communal consistant à étudier les diverses alternatives de matériaux de revêtement du sol a été suivi. Plusieurs séances sur place ont été organisées et finalement c'est la variante « linoléum imitation bois » qui a été retenue. Ce choix impliquera certainement un dépassement du crédit voté pour ce préavis.

## Gendarmerie

La parcelle communale a été mise à disposition de la Compagnie de Chemin de fer Montreux-Oberland bernois SA. Le bâtiment de la Gendarmerie a été démoli en vue d'y implanter un nouveau bâtiment commercial avec logements et parking. Ces différentes transactions feront l'objet d'un acte notarié prévu en 2017.

## Cinéma

Pour mémoire, en juin 2013, l'Association « cinEden » s'est constituée et a repris la gérance du Cinéma Eden dès le 1er septembre avec pour but de promouvoir cette activité culturelle mais aussi l'art cinématographique en général.

Dès 2015, les Communes du Pays-d'Enhaut ont accepté de soutenir cette association par le versement d'une subvention annuelle, à savoir :

- Château-d'Oex CHF 2.00/habitant
- Rougemont CHF 2.00/habitant
- Rossinière CHF 550.00/Forfait.

La municipalité remercie les membres de cette association qui par leur engagement et leur disponibilité permettent de faire vivre le cinéma.

## Le Progrès

Préavis No 21/2016 Demande d'autorisation pour la vente de la propriété communale du Progrès à Château-d'Oex (RF No 139) avec division de bien-fonds

Cette vente est prévue en début d'année 2017. Pour rappel, elle sera conditionnée aux éléments suivants :

- mise à disposition de la Commune de Château-d'Oex, sans frais de location, des locaux du 1er étage avec accès (environ 165 m2), sachant que les frais de consommation d'électricité et de chauffage restent à charge de la Commune de Château-d'Oex. L'entretien de ces locaux incombera au nouvel acquéreur, à savoir la Fondation Cogest'ems ;
- prise en charge par la Fondation Cogest'ems, en cas de travaux réalisés sur la partie « Est » du bâtiment du Progrès, du prolongement du passage piétons situé sous la galerie, ceci dans le but de favoriser l'accès aux locaux de la bibliothèque situés au 1er étage, et d'assurer une meilleure sécurité des piétons (partie rouge sur plan).

## Edicules publics

Comme déjà annoncé en 2015, la commune possède plusieurs édicules publics qui ne sont plus conformes et qui nécessitent d'importants travaux de remise en état. Il s'agit en particulier des édicules des Moulins et du Petit Pré.

La municipalité a étudié la mise en place d'un concept « Toilettes accueillantes ». Il consiste à ce que des établissements publics mettent leurs WC à disposition, sans obligation de consommer et gratuitement.

En contrepartie, la commune verse un montant d'environ CHF 1'000.00 par année aux propriétaires des lieux, montant destiné à participer aux frais de nettoyage de leurs locaux WC. Cette contribution peut varier en fonction des jours d'ouverture des commerces et de l'équipement des sanitaires.

A fin 2016, 4 commerces ont accepté d'adhérer à ce concept.

## Manège

Préavis No 20/2016 Adoption du plan partiel d'affectation (PPA) « Manège du Bochet »

Comme déjà relevé, le manège, propriété de la commune, est géré depuis 22 ans par M. Jean Blatti. Il a fait l'objet, ces dernières années, d'une attention particulière de la municipalité en raison de l'état général des écuries et du bâtiment ainsi que de la vente précitée.

Le dossier du PPA comprenant le plan, le règlement ainsi que le rapport justificatif selon l'art. 47 de l'Ordonnance fédérale sur l'aménagement du territoire (OAT), a fait l'objet d'un examen préalable des services de l'Etat de Vaud.

Au terme de cet examen, reçu le 14 avril 2016, le dossier a été soumis à l'enquête publique du 28 juin au 27 juillet 2016. Le dossier adopté par le Conseil communal, comprenant une opposition et la réponse municipale, a été transmis à l'Etat de Vaud qui pourra approuver le PPA et notifier la levée d'opposition.

Le projet de nouveau bâtiment sera soumis à l'enquête publique début 2017.

## Complexe sportif

En raison des finances communales et comme déjà relevé depuis plusieurs années, ce complexe présente toujours et encore des signes de vétusté notamment au niveau de la toiture, de l'étanchéité des locaux souterrains, des sanitaires, du revêtement de sol, des normes incendie, etc.

### Collège de L'Etivaz

Suite à la mise en service du Collège Henchoz dès la rentrée scolaire, il a été procédé à une nouvelle répartition des locaux ce qui a confirmé la fermeture de la classe d'école du Collège de L'Etivaz.

Une réflexion est en cours sur l'avenir de ce bâtiment.

## Bâtiments scolaires

### Nouveau Collège Henchoz

Préavis No 03/2013 Demande de crédit d'ouvrage pour la réalisation du nouveau Collège Henchoz à Château-d'Oex

Les travaux de cette importante construction ont débuté en août 2014 et se sont terminés pour la rentrée scolaire d'août 2016, à l'exception de quelques travaux de finition. L'inauguration officielle avec portes ouvertes de ce nouveau bâtiment a eu lieu le 07 octobre 2016 en présence des autorités.

Préavis No 16/2016 Demande de crédit pour divers travaux suite à la construction du Nouveau Collège Henchoz et au réaménagement de la Gare

Dans le cadre de l'aménagement extérieur du Nouveau Collège Henchoz et de la nouvelle gare, il a été nécessaire d'entreprendre, en collaboration avec la Compagnie du Chemin de fer Montreux-Oberland bernois SA, les travaux suivants :

1. Liaison Grande salle – Salle de paroisse
2. Liaison Grande salle - Gare
3. Escalier de liaison Buffet de la Gare – Ecoles – Arrêt bus scolaires
4. Réfection revêtement préau scolaire existant
5. Démolition ou réaffectation du pavillon provisoire devant la grande salle
6. Mise à jour des limites.

L'ensemble de ces travaux est prévu pour 2017, à l'exception des travaux de réfection du revêtement du préau prévus en 2018 en raison de la réfection de la toiture du Collège principal.

### Collège principal de Château-d'Oex

Préavis No 07/2016 Demande de crédit pour la réfection totale de la toiture du Collège principal de Château-d'Oex

Pour rappel, en date du 19 août 2014, la foudre est tombée sur le bâtiment du Collège de Château-d'Oex, lequel a subi d'importants dégâts. A noter que les bâtiments avoisinants ont également été touchés par ce sinistre, essentiellement au niveau des installations électriques.

L'appel d'offres et les travaux sont prévus sur 2017.

### Landi

Le projet de la Landi est toujours en stand-by.

L'installation de mesures mises en place par le Service sismologique suisse a été mise en place en début d'année. Ces mesures ont par ailleurs permis de mesurer, en juillet, l'amplitude de nombreux essaims de séismes sur la région.

## Les Monnaires

Les locaux laissés vacants par la ludothèque ont été mis à disposition gracieusement et provisoirement à l'organisation du Magasin du Monde, ce jusqu'au démarrage du projet ECA sur cette parcelle avec démolition de ce bâtiment.

## PPE La Lécherette

Le projet de vente de l'ancienne poste est toujours d'actualité et la municipalité recherche un nouvel acquéreur.

## Chalet Le Peneysan

Préavis No 04/2016 Demande d'autorisation pour la vente de la propriété communale du Peneysan à Château-d'Oex

Suite à la mise en vente de ce bâtiment, la commune n'a reçu aucune nouvelle offre et une nouvelle détermination sur l'affectation future de ce chalet devra être prise début 2017.

## Espace Nordique Praz-Cornet

Deux conventions ont été signées entre les Communes d'Ormont-Dessous, de Château-d'Oex et le Centre Nordique des Alpes vaudoises dans le but de clarifier les modalités de gestion de l'Espace nordique des Alpes Vaudoises aux Mosses et du refuge de Praz-Cornet.

## Piscine - Camping

La privatisation des missions liées à ce complexe donne satisfaction. Par ailleurs, le service des travaux met toujours à disposition des collaborateurs pour des travaux bien spécifiques durant l'année (mise en route et mise hors service des installations de la piscine ainsi que la taille des arbres).

Par ailleurs les travaux de mise en conformité des installations de distribution électrique servant à alimenter les caravanes ont été effectués courant 2016. A noter que les résidents propriétaires de caravanes ont également dû mettre leur installation en conformité.

## Piscine-restaurant

Préavis No 13/2013 Demande de crédit pour le remplacement de la pompe à chaleur de la piscine du Berceau et pour la correction du pompage de la Sarine

Une nouvelle solution permettant le pompage des eaux dans la Sarine a été trouvée et devrait pouvoir se réaliser, avec l'accord de la DGE, en 2017.

### Temple

La municipalité a décidé de participer financièrement à la pose d'une boucle inductive au Temple de Château-d'Oex afin d'améliorer la qualité du son pour les malentendants. Le montant de CHF 1'000.00 a été porté au budget 2017.

## ENERGIES RENOUVELABLES

La municipalité poursuit sa stratégie d'optimisation énergétique. Cette volonté se concrétise notamment par sa participation à l'association « Cité de l'énergie » via le Parc naturel régional Gruyère Pays-d'Enhaut (PNR), ce qui implique un suivi énergétique débouchant sur des mesures à prendre sur le long terme.

C'est ainsi que diverses actions ont été prises ces dernières années, notamment le renouvellement de l'éclairage public par des installations à consommation réduite. La municipalité encourage et participe également, dans la mesure de ses moyens, à des projets plus novateurs, tels que le chauffage à distance à bois, toits photovoltaïques et biogaz à la STEP du Berceau.

### Centrale hydroélectrique de la Pontia

La production s'est élevée à 2'388 MWh, un record depuis la mise en service de la centrale ! 2016 a été caractérisée par une pluviométrie exceptionnelle. La production annuelle de courant a été supérieure de 33 % à la moyenne multi annuelle.

Concernant le toit solaire sur le collège Henchoz, la mise en service remonte au 19 mai 2016. L'encaissement par Pontia SA du produit de la vente d'électricité surviendra après le relevé annuel des compteurs qui a lieu fin mars 2017 pour le Groupe-E.

Le portail "Pontia.ch" peut être consulté par tout le monde et donne des informations détaillées sur les productions de ces installations :

http://pontia.solarlog-web.ch/30773.html

Le 20 mai 2016, la centrale de la Pontia SA fêtait ses 20 ans de mise en service. Une petite fête a été organisée pour célébrer l'événement.

Les comptes 2016 dégagent un bénéfice d'exercice de CHF 159'704.35 et un bénéfice résultant du bilan de CHF 298'633.59. Le bilan s'équilibre à CHF 975'756.24.

Le dividende de 10 % augmenté des 5 % exceptionnels déjà accordés les trois années précédentes a été reconduit.

### Photovoltaïque

Des panneaux photovoltaïque ont été posés et financés par la Société La Pontia SA sur la toiture du Nouveau Collège Henchoz. Cette installation, qui fonctionne à satisfaction, a fait l'objet d'une convention de partenariat avec dite société.

Un nouveau projet est actuellement à l'étude au Centre Sportif afin d'optimiser le potentiel énergétique des installations techniques de production de chaud et de froid avec pose de capteurs photovoltaïques en toiture. Ces travaux pourraient être financés par des tiers investisseurs.

### Centrale de chauffe à distance

Suite à l'abandon du projet de centrale de chauffe situé sous la gare de Château-d'Oex, l'investisseur « Romande Energie » a recherché un nouvel emplacement possible pour implanter son bâtiment principal.

Parallèlement, des discussions nourries ont eu lieu entre les deux futurs utilisateurs potentiels qui sont le Pôle Santé et la Commune de Château-d'Oex afin que l'investisseur arrive à présenter des prix compétitifs acceptables par les parties.

Le seul emplacement facilement accessible, tout en étant presque entièrement en sous-terrain grâce aux courbes de niveaux semble se situer sur la pointe de la parcelle communale RF No 395 en dessus de Roc et Neige.

La municipalité a donné son accord et s'engage à présenter au Conseil communal un préavis concernant l'utilisation de cette partie de parcelle, ceci une fois que les conditions d'utilisation seront négociées. Elle a aussi, de même que le Pôle Santé, indiqué son intérêt pour se raccorder à un futur réseau de chauffage à distance.

Romande Energie a procédé, à ses frais, à la pose de tuyaux de chauffage dans le secteur de route situé entre La Poste et Les Bossons.

### Eolien

Suite à l'abandon du dossier relatif à l'installation d'éoliennes sur le site de La Braye, la municipalité n'entrevoit pas de nouvelles démarches dans l'immédiat.

### Mobilité électrique

La municipalité a mis à disposition de la Société Groupe E une place de stationnement à l' « Est » du bâtiment de l'Hôtel de Ville pour la pose d'une borne électrique.

# 4. TRAVAUX

## SERVICE TECHNIQUE ET URBANISME

### COMMISSION TECHNIQUE ET URBANISME

### Constructions

#### Permis

En 2016, la municipalité a délivré les permis suivants :

| | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 |
|---|---|---|---|---|---|
| Permis de construire avec dispense d'enquête | 53 | 40 | 50 | 41 | 37 |
| Permis de construire avec mise à l'enquête | 55 | 31 | 30 | 27 | 41 |
| Permis d'habiter ou d'utiliser suite à dispense d'enquête | 28 | 29 | 56 | 25 | 32 |
| Permis d'habiter ou d'utiliser suite à mise à l'enquête | 28 | 22 | 32 | 26 | 14 |
| Construction avec abri PCi | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| Construction avec demande de dispense d'abri PCi | 20 | 1 | 4 | 1 | 3 |
| Projet avec système d'épuration individuelle ou fosse | 4 | 7 | 3 | 2 | 0 |
| | | | | | |
| Commission technique | | | | | |
| Nombre de séances | 29 | 20 | 22 | 21 | 20 |
| Nombre de dossiers traités | 244 | 158 | 176 | 181 | 188 |

Beaucoup de dossiers, incomplets et non conformes, sont traités plusieurs fois par la commission et le service technique, pour compléments et/ou corrections, avant d'être validés par la municipalité.

Pour des raisons de disponibilités du service, plusieurs dossiers en cours de travaux et en attente de mise en conformité restent en suspens.

Les compétences du service sont toujours plus exigeantes tant au niveau technique que juridique (directives AEAI – protection incendie, modification de la LAT, nouvelle loi sur les résidences secondaires, nouvelle loi sur l'énergie, consultation de différentes lois). Il est également important de se tenir informé des nouvelles décisions émanant du Conseil d'Etat et des nouvelles normes (lois et autres directives) afin de pouvoir traiter les dossiers et renseigner la municipalité, les auteurs de projets et propriétaires au plus juste.

Il est également à relever que la municipalité enregistre de plus en plus de remarques et/ou oppositions lors de mises à l'enquête publique, que cela soit au niveau des dossiers de constructions ou de plans partiels d'affectation, avec procédures de recours auprès de la Cour de droit administratif et public (CDAP) du Tribunal cantonal.

Les levées d'oppositions et les réponses à la CDAP sont traitées directement par le service sans avoir recours à des mandats d'avocats. Cette manière de procéder participe aux économies de la commune mais augmente considérablement la charge du service.

La mise en vigueur de nouvelles lois et directives demande un gros travail d'interprétation pour les cas particuliers en attente de précisions ou de jurisprudences y relatives.

Les procédures liées à l'élaboration et à la mise à l'enquête publique de plans partiels d'affection donnent lieu à de nombreuses séances de travail et de contrôles.

Le suivi de la mise à jour du dossier d'installations d'eaux usées individuelles, en zone agricole, se poursuit.

Plan d'assainissement du bruit routier

La mise en œuvre des mesures d'assainissement se poursuivra par la traversée des Granges 2ème étape, planifiée pour 2017-2018 et par la réfection de la traversée de la Lécherette, travaux prévus en 2017. Par ailleurs, la traversée de L'Etivaz sera traitée ultérieurement.

Nous rappelons encore que les études et travaux d'assainissement peuvent bénéficier d'une subvention.

Concernant le plan d'assainissement, les mesures d'allègement sont toujours en suspens sachant qu'elles doivent encore être publiées avec mise à l'enquête publique selon la procédure de loi sur les routes.

### Urbanisme

#### Plan directeur cantonal (PDCn) et Plan général d'affectation (PGA)

Préavis No 03/2012 Demande de crédit pour l'étude de l'établissement du plan général d'affectation (PGA)

Les exigences relatives à la révision de la loi sur l'aménagement du territoire (LAT), entrée en vigueur au 1er mai 2014, ont été intégrées aux travaux de révision du PGA déjà en cours, selon le guide du redimensionnement des zones élaboré par le SDT.

La révision du PGA a été poursuivie selon les directives cantonales avec la définition des périmètres d'urbanisation. Pour le secteur de La Lécherette, dans le cadre du bonus LAT, une première étape de dézonage a abouti suite au préavis y relatif accepté par votre conseil.

Cette longue procédure qui a permis de sortir de la zone à bâtir 85 parcelles pour environ 13 ha remis en zone agricole a nécessité de nombreuses séances de conciliation et d'interrogation de la part des propriétaires touchés.

Le dézonage devra se poursuivre sur les autres hameaux de la commune et le village de Château-d'Oex. La tâche s'annonce d'ores et déjà très ardue.

## ROUTES

### Réseau routier et voirie

Comme ces dernières années, le budget est une nouvelle fois respecté.

### Réfection de routes communales

Préavis No 04/2011 Demande de crédit pour la réfection de routes communales pour les années 2012 à 2016

Pour rappel, les travaux prévus dans ce préavis concernaient les secteurs suivants :

- Le Planemard – La Frassette
- La Bornaz – La Schiaz – Les Teisejoeurs
- Les Brayes – Le Mont
- L'Etivaz – Le Clos Ister
- Les Granges – Gérignoz – Les Allognis

Les secteurs réalisés sont :

- La Schiaz – Les Teisejoeurs (2015)
- La Bornaz – La Schiaz (2016)
- Le Planemard – La Frassette (2015-2016).

Le chantier La Bornaz – La Schiaz a été complexe du fait qu'il a fallu maintenir l'accès aux habitants permanents du secteur des Teisejoeurs, ce qui a impliqué pour les bordiers et l'entreprise de nombreux désagréments. La municipalité profite de ce rapport pour remercier les différents acteurs de leur collaboration et compréhension. De plus, il a fallu composer avec de mauvaises conditions météorologiques et avec toutes les complexités de génie-civil qu'un tel chantier peut présenter (glaise, tourbe, rocher, eau, glissement de terrain, gestion des sols et gestion des déblais).

Par ailleurs, en 2016, des travaux complémentaires sur les secteurs Les Chargiaux et Cheneaux Rouges ont été réalisés, ceci suite à des glissements de terrains, en complément aux travaux réalisés sur l'étape 2007 – 2011 « Le Mont – La Scierne au Cuir ». A noter que, d'entente entre les parties, ces travaux ont été financés par le préavis No 04/2011. Il faut savoir que les programmes établis peuvent en tout temps subir des modifications ceci en fonction des priorités et opportunités fixées d'un commun accord avec les AF.

La municipalité, en fonction des engagements pris avec le canton et la confédération, présentera en 2017 un nouveau préavis pour la poursuite de cet important chantier pour la commune.

## Traversée des Granges

Comme déjà relevé dans le précédent rapport, la municipalité a poursuivi l'étude de la deuxième étape de réfection de la route communale en traversée des Granges, dossier qui devrait bénéficier d'une subvention cantonale. Plusieurs contacts et visites sur places ont déjà eu lieu pour ce dossier. Pour des raisons économiques, la municipalité a reporté ce projet prévu initialement en 2016 et un préavis sera certainement soumis au Conseil communal courant 2017 ou 2018.

## Véhicules communaux

La municipalité a décidé d'attribuer un mandat pour réaliser un audit du parc de véhicules du service des travaux, le but étant d'évaluer la situation actuelle et d'établir une stratégie de renouvellement afin d'avoir une vision à long terme du parc. L'analyse a été répartie en trois catégories, à savoir : machines, travail et transport, utilitaire. Les conclusions de ce rapport se résument de la manière suivante :

- Le parc de véhicules est dans l'ensemble bien géré. Il n'y a pas de véhicule sous-utilisé ou inadapté.
- La réflexion, lors des achats, a été judicieuse et cela engendre un coût global de gestion de parc en dessous de la moyenne.
- La commune possède plusieurs dépôts dans lesquels sont stockés les véhicules. Cette dispersion augmente le nombre de kilomètres parcourus.

Nomenclature des rues

Pour rappel, il a été constaté le vieillissement prématuré de plusieurs plaques de rues. Une grande partie de ces plaques ont été remplacées aux frais du fournisseur qui a accepté d'entrer en matière malgré le fait que la garantie ait été échue. Le service des travaux a procédé à la dépose et repose de ces plaques.

## DEBLAIEMENT DE LA NEIGE

Les frais liés au déblaiement de la neige sont supérieurs aux prévisions budgétaires, ce notamment en raison des prestations fournies par l'Etat en traversées de localités (déblaiement et salage) et des prestations versées aux entreprises locales, compte tenu des conditions météorologiques.

## ECLAIRAGE PUBLIC

Ce poste n'appelle pas de commentaire particulier si ce n'est qu'il a été procédé à l'entretien courant et au remplacement de matériel suite à des accidents.

## PARCS ET JARDINS

Seuls des travaux d'entretien courant ont été réalisés.

## ORDURES MENAGERES ET DECHETS

Suite à l'introduction de la taxe au sac au 1er janvier 2012, l'évolution du tonnage des déchets se résume comme suit :

| Type de déchets | Année 2011/Tonnes | Année 2014/Tonnes | Année 2015/Tonnes | Année 2016/Tonnes |
|---|---|---|---|---|
| Ordures ménagères/Oex | 1'057.22 | 584.20 | 618.99 | 616.69 |
| Verre/Oex + Rossinière | 228.01 | 340.94 | 296.02 | 338.41 |
| Papier/Oex + Rossinière | 314.36 | 372.78 | 355.25 | 343.02 |
| Alu – fer blanc/Oex + Rossinière | 10.07 | 12.38 | 10.05 | 10.57 |
| Compost/Oex + Rossinière | 129.33 | 198.03 | 188.00 | 239.74 |
| Ferraille/Oex + Rossinière | 117.91 | 110.97 | 106.78 | 124.76 |
| Bois/Oex + Rossinière | 217.15 | 281.54 | 320.34 | 352.76 |
| Incinérables/Oex + Rossinière | 124.84 | 231.21 | 242.45 | 236.01 |
| Encombrants/Oex + Rossinière | 24.74 | 46.30 | 45.23 | 49.21 |
| PET/Oex + Rossinière | 6.19 | 8.21 | 11.82 | 12.53 |
| Plastiques agricoles/3 Cmnes PE | 12.45 | 10.43 | 13.14 | 10.86 |
| | | | | |
| Population | 3'243 ha | 3'440 ha | 3'408 ha | 3'477 ha |

Ce tableau reflète que malgré l'augmentation de la population (+ 69 habitants) le tonnage des ordures enregistre une certaine stabilité. Toutefois, pour une partie des déchets recyclables des augmentations sont constatées (verre, alu, composte, ferraille, bois, les encombrants, le PET).

A la demande des Conseils communaux de Rossinière et Château-d'Oex concernant la création d'un espace « troc » à disposition des usagers de la déchèterie, la faisabilité de cet aménagement a été étudiée dans le cadre du DECHPE (Périmètre de Gestion des Déchets du Pays-d'Enhaut).

Dès lors, les Municipalités de Château-d'Oex et de Rossinière ont proposé de mettre à disposition de toute personne qui aimerait organiser une telle action le site intercommunal de La Chaudanne.

Préavis No 05/2016 Demande de crédit pour l'aménagement d'une nouvelle déchèterie villageoise d'intérêt public, au lieu-dit « Les Bossons d'Embas » en renforcement de la déchèterie intercommunal de la Chaudanne

Suite à l'acceptation de ce préavis, le projet a été soumis à l'enquête publique du 04 juin au 03 juillet 2016 et a fait l'objet de plusieurs remarques et/ou oppositions qui ont été levées par la municipalité qui a par la même occasion délivré le permis de construire en date du 13 septembre 2016. Toutefois, un recours a été déposé, début octobre, contre la décision municipale à la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal. La municipalité est dans l'attente de la détermination de dite instance.

Pour information, la Direction générale de l'environnement (DGE) a confirmé en date du 24 novembre 2016, que ce nouvel aménagement pourrait bénéficier d'un subventionnement cantonal, pour autant que le permis de construire soit délivré au 31 décembre 2016.

Au cas où la procédure de recours devrait entraîner l'annulation du projet et son déplacement sur un autre site, ce nouvel objet ne sera pas subventionnable car il ne disposera pas d'un permis de construire délivré dans le délai fixé par la loi.

## Aménagement des décharges

### Décharge du Pissot

La décharge en question a fait l'objet d'une surveillance contenue depuis plusieurs années, notamment au niveau de sa stabilité.

Des inclinomètres ont été mis en place en 2010 et, depuis, un relevé annuel a été réalisé par le bureau De Cérenville. Lors du lancement de la campagne de mesures en 2015, il avait été convenu de refaire le point sur la situation de façon approfondie, afin de juger de l'opportunité de mettre en place des mesures de stabilisation ou d'archiver le dossier selon les résultats des mesures et de s'assurer que la situation actuelle ne se péjorerait pas.

En août, le bureau De Cérenville a transmis les résultats de son étude et la DGE, en interne, s'est déterminée comme suit :
- Les mouvements de reptation du dépôt restent lents et superficiels ;
- Pas de mouvement en profondeur ;
- Aucune accélération du mouvement dans les zones les plus exposées.

Dès lors, aucune mesure confortative n'est à mettre en place, les arbustes plantés il y a quelques années, à l'aval de la zone soutenue par les câbles étaient la seule chose à faire puisqu'ils pourront reprendre le rôle des câbles lorsque ceux-ci se détacheront des souches auxquelles ils sont fixés.

En conséquence, la DGE archive le dossier de cette décharge et s'en remet à la commune pour assurer, comme elle l'entend, une surveillance minimale de ce site.

# RESEAU D'EGOUTS & D'EPURATION

## EGOUTS & EPURATION

### Entretien des STEP et stations de pompage

Comme déjà relaté lors de l'exercice précédent, le système de déshydratation des boues d'épuration et du digesteur des boues de la STEP du Berceau devra être remplacé. En effet, ces installations présentent de plus en plus de pannes et il est devient difficile de trouver les pièces de remplacement. Un préavis sera probablement porté à votre approbation en automne 2017 avec pour objectif la réalisation des travaux en 2018.

Pour les stations de pompage des Moulins et le réseau des eaux usées longeant la Torneresse, une planification des travaux devra être faite en fonction de la capacité financière de la commune, ceci tout en sachant que ces travaux restent prioritaires.

*Modification de la législation fédérale sur la protection des eaux (LEaux)*

Le Parlement fédéral a approuvé en juin 2014 déjà, une modification de la loi fédérale sur la protection des eaux instaurant un financement national pour l'équipement d'une centaine de stations d'épuration avec une étape supplémentaire de traitement pour éliminer les micropolluants. Bien que les stations d'épuration de la commune ne soient pas touchées par cette obligation d'assainissement du fait qu'il n'y a pas d'impact sur le milieu aquatique de la Sarine, une taxe de CHF 9.00/habitant raccordé à l'une des STEP est toute de même prélevée par la Confédération, ceci dans le but d'alimenter un fonds commun réservé à la mise en conformité des stations d'épuration du territoire national.

A relever que les communes qui assainissement leurs installations sont dispensées de la taxe prélevée.

En conclusion, la commune devra s'acquitter pendant 20 ans d'un montant annuel d'environ CHF 27'243.00, sachant que même si elle entreprenait des mesures de traitement de ces micropolluants elle ne bénéficierait pas de subvention.

### Plan général d'évacuation des eaux (PGEE)

Pour rappel, le réseau des canalisations de la commune comprend 52 km. de collecteurs, dont 19 pour les eaux usées (EU), 19,5 pour les eaux claires (EC) et 13,5 pour les eaux mélangées.

Ce réseau conduit des EU qui sont traitées dans les STEP de Château-d'Oex, de L'Etivaz et de La Lécherette , selon la répartition des débits suivante :

- 30% EU
- 50% EC parasites
- 20% eaux pluviales.

Les débits mesurés à l'entrée de la STEP de Château-d'Oex varient, tout au long de l'année et en fonction des conditions météorologiques, de 1'000 à 7'000 m3 par jour.

Cette situation nous permet de constater que sur 100% d'eaux traitées aux STEP, seul 30% sont des eaux qui doivent être traitées à travers une STEP. Le solde peut être évacué sans traitement et il est donc important de poursuivre l'effort de la réalisation des travaux précisés dans le PGEE (mise en séparatif et remplacement de collecteurs), ceci dans le but de réduire les coûts d'exploitation des STEP.

Comme ces dernières années, la municipalité poursuivra son effort tout en réalisant d'importants travaux notamment dans le cadre du futur Pôle Santé, secteurs « Les Bossons », « L'Etambeau » et « La Palaz ».

### Entretien réseau d'égouts

Préavis No 13/2012 Demande de crédit pour la réfection et la création de divers collecteurs d'eaux usées et d'eaux claires aux lieux dits « Les Quartiers », « La Villa d'Oex Est » et « La Petite Ray »

Les travaux sont terminés.

Préavis No 01/2014 Demande de crédit pour le remplacement des collecteurs des eaux claires et eaux usées ainsi que pour la réfection routière, secteur « La Frasse »

Les travaux sont terminés.

Préavis No 02/2014 Demande de crédit pour le remplacement des collecteurs d'eaux claires et eaux usées ainsi que pour la réfection routière, secteur « La Petite Ray ».

Les travaux sont terminés à l'exception de quelques détails de finition qui se régleront courant 2017.

Par ailleurs, dans le cadre des travaux d'entretien courant figurant au budget, il a également été procédé à la mise en conformité des collecteurs EU et EC du secteur « Pont de l'ancienne gendarmerie – Pont des Bossons ». Pour ce secteur, il a également été procédé, en collaboration avec la Confrérie des eaux de Château-d'Oex et Romande Energie SA, à la remise à neuf de la conduite d'eau potable et à la pose d'une conduite pour le futur réseau de chauffage à distance.

## COURS D'EAU ET RIVES

### COURS D'EAU ET RIVES

#### Entreprise de correction fluviale (ECF) du ruisseau des Bossons et divers travaux d'entretien du torrent de La Leyvra

Préavis No 06/2011 Demande de crédit pour la participation financière communale à l'Entreprise de correction fluviale (ECF) du ruisseau des Bossons et divers travaux d'entretien du Torrent de La Leyvra.

Les travaux liés à la protection des laves torrentielles pour les ruisseaux de « La Leyvra » et de « La Vausseresse » ont été réalisés en 2016. Le solde des travaux, comprenant entre autres, des mesures environnementales de reboisement, est prévu pour le début de l'année 2017.

Le coût total de ces investissements est estimé à CHF 1'400'000.00 dont, après déduction des subventions fédérale et cantonale, un montant à charge de la commune de CHF 70'000.00.

### Ruisseau de la Torneresse en traversée des Moulins et Ruisseau des Mérils

Malgré l'abandon du dossier lié à la migration piscicole dans le secteur des Moulins, la municipalité doit entreprendre la mise en place des mesures nécessaires à la sécurisation des berges en traversée de localité, ceci conformément à la carte des dangers. Ces travaux font actuellement l'objet d'une étude menée par le bureau Stucky, à Lausanne.

Il en va de même pour le ruisseau des Mérils.

### Carte des dangers

Suite à l'entrée en vigueur des cartes des dangers naturels, certifiées conformes par la DGE le 24 novembre 2014, les communes ont l'obligation de prendre toutes les mesures utiles et nécessaires afin de pallier à ces dangers.

Les travaux entrepris sur les ruisseaux ci-dessus font partie de ces mesures, tout en sachant qu'elles devront être poursuivies sur d'autres secteurs, notamment ceux des Mérils et de La Torneresse pour lesquels, comme précisé plus haut, une étude est en cours.

L'ensemble des assainissements déjà réalisés feront l'objet d'une mise à jour des cartes des dangers avec assouplissement des mesures au niveau de l'aménagement du territoire (futur PGA).

## DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE

Pour rappel, la municipalité, responsable d'assurer la distribution de l'eau nécessaire à la consommation et à la lutte contre le feu dans les zones légalisées, a concédé cette tâche aux Confréries des eaux de Château-d'Oex, des Follys et du Devant de L'Etivaz.

En date du 31 mars, le Service de la consommation et des affaires vétérinaires, section distribution de l'eau, a rappelé à la municipalité l'obligation de la mise en conformité des règlements et des concessions sur la distribution de l'eau suite à la modification de la loi sur la distribution de l'eau (LDE).

La municipalité, en collaboration avec le Service cantonal de la consommation et des affaires vétérinaires a dès lors pris contact avec les confréries susmentionnées dans le but de procéder à l'élaboration d'une nouvelle concession pour la distribution de l'eau sur l'ensemble du territoire communal. Une nouvelle concession-règlement devrait être soumise à votre autorité courant 2017 tout en sachant qu'elle prévoit, entre autres, la pose de compteurs liés à la consommation de l'eau.

Il va sans dire que la municipalité devra également revoir son règlement communal sur les égouts et l'épuration des eaux de décembre 1990.

A noter encore que ces nouvelles réglementations se basent sur le principe de causalité (lien qui unit la cause à effet).

# 5. INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

## ADMINISTRATION DES ECOLES

*Association Scolaire Intercommunale du Pays-d'Enhaut (ASIPE)*

Tout comme les autorités communales, l'ASIPE a dû réélire l'ensemble de ses autorités :

Comité de Direction : Délégués municipaux : Rougemont : Mme Michèle Genillard, Présidente, Rossinière : Mme Catherine Pilet et Château-d'Oex : M. Eric Fatio

Conseil Intercommunal :
*Rossinière* : Mme Dorothée Ramel, MM. Alain Karnstädt, Alexandre Mottier, Jean-Pierre Neff, Michel Maillefer (suppléant) et M. Flavien Marmillod (suppléant).

Rougemont : Mmes Annie Blum, Stéphanie Graf et MM. André Reichenbach, Maurin Schwitzguebel, Mme Annie Schwitzguebel (suppléante) et M. Patrice Morier (suppléant).
Château-d'Oex : Mmes Sonia Ludi et Mary-Josée Rossier, MM. Patrick Girardet, François Jaquillard (Président) ainsi que Mme Sylviane Clot (suppléante) et M. Stéphane Henchoz (suppléant).

Conseil d'Etablissement :
Mmes Christine Casucci (Parents d'élèves), Sandra Gorgé (ARPAJE), Dorothée Ramel (Conseil Intercommunal), Marina Andres (Etablissement scolaire), Nicole Rosat (Etablissement scolaire), Véronique Bourret (Etablissement scolaire), Marianne Moratti (Ski-Club Rougemont), MM. Alexandre Mottier (Conseil Intercommunal), M. Eric Fatio (Président), M. Raymond Vuadens (Fanfare la Montagnarde), M. Jean-Claude Racine (Parents d'élèves) et Florian Revaz (Parents d'élèves).

Le résultat comptable 2016 de l'ASIPE fait apparaitre un solde positif de CHF 47'027.55 à rembourser aux Communes dont CHF 27'483.70 pour la Commune de Château-d'Oex.

L'enveloppe de CHF 100'000.00 mise à disposition de l'Etablissement scolaire pour les transports lors d'activités pédagogiques, sportives et culturelles ainsi que l'acquisition de matériel particulier, se solde par un montant de CHF 97'774.95. Dans son rapport, l'Etablissement scolaire du Pays-d'Enhaut remercie chaleureusement les Communes de l'ASIPE pour cette aide précieuse, sans quoi bon nombre de projets extrascolaires seraient difficilement réalisables.

# 6. SECURITE PUBLIQUE

## ADMINISTRATION

### SECURITE PUBLIQUE COMMUNALE

#### Police administrative

##### Registre des entreprises

Ce registre est mis à jour 2 fois par année. Force est de constater que très peu d'entreprises annoncent à l'administration communale, leur inscription ou leur radiation. Dès lors, les mutations sont faites sur la base des annonces insérées sur le journal local. La tenue de ce registre fait l'objet d'un contrôle annuel par la préfecture.

##### Portail cantonal des manifestations (POCAMA)

La version 2 du portail cantonal des manifestations (POCAMA) est mieux adaptée aux manifestations. Le service de sécurité publique a traité le nombre de demandes suivant :

| | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 |
|---|---|---|---|---|
| Permis temporaires traités en direct par la commune | 23 | 22 | 24 | 23 |
| Permis temporaires traités par le portail POCAMA | 16 | 18 | 18 | 19 |

##### Notification des commandements de payer

Le nombre de notifications effectuées par notre assistant de sécurité publique est en légère diminution.

| **2007** | **2008** | **2009** | **2010** | **2011** | **2012** | **2013** | **2014** | **2015** | **2016** |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 229 | 240 | 261 | 499 | 516 | 526 | 227 | 268 | 273 | 263 |

##### Contrôle des champignons

Mme Heidy Zulauff assume toujours le contrôle des champignons. Les promeneurs peuvent se rendre à son domicile afin de faire examiner leur récolte s'ils ont le moindre doute sur un champignon.

##### Lutte contre les guêpes

Comme déjà annoncé, depuis juillet 2014, MM. Xavier Feal, adjoint au service des travaux et Nicolas Chapalay, chef d'équipe, sont certifiés et sont à même d'intervenir, sur le territoire du Pays-d'Enhaut, dans le cadre de la lutte contre les guêpes. En 2016, ils sont intervenus 19 fois (46 en 2015), soit 16 fois sur la Commune de Château-d'Oex et 3 fois sur la Commune de Rougemont, ceci tout en sachant qu'il faut compter une bonne heure par intervention.

Circulation

Les zones de chargement et déchargement mises en place dans le cadre du chantier du Nouveau Collège Henchoz sont toujours d'actualité, à satisfaction des utilisateurs et ce jusqu'en principe la fin de l'année scolaire 2016 - 2017.

Pour cet exercice, les amendes d'ordre et les ordonnances pénales sont en légère diminution, sachant que 2015 fut une année « record ».

Signalisation

Suite à la finalisation des travaux sur le site de la Gare, le concept de stationnement a été modifié en accord avec la Compagnie de Chemin de fer Montreux-Oberland bernois SA. Ce nouveau concept comprend 2 places pour la Gendarmerie, 3 places pour le Buffet de la Gare, 5 places pour la Banque Raiffeisen. Ces places sont à usage privé. Les 7 places restantes sont à usage public avec une durée de stationnement d'au maximum 1 heure. A savoir que cette zone comprend également 1 place réservée aux handicapés ainsi qu'un espace pour les cycles.

La municipalité a décidé de restreindre la durée de stationnement pour les parcs suivants, ceci en raison de manque de places, à savoir : Ancienne Fontaine des Bourgeois, Place du Village, Parc le long de la Grand Rue et l'accès à la route de la Ray.

Par ailleurs, un nouveau parking a été mis à disposition des automobilistes sur la route de La Ray au « Sud » de la Résidence Beau-Séjour.

De plus, suite à la demande du Centre de conservation de la faune et de la nature du Canton de Vaud déposée par l'intermédiaire du Syndicat AF de rénovation des accès aux alpages de L'Etivaz, la municipalité a décidé de solliciter une mesure de légalisation pour la pose d'une interdiction générale de circuler dans les deux sens, excepté exploitations agricoles et forestières, pour le secteur « Croset – Entre-Deux-Schiets – Scierne du Pont ». Ce panneau sera posé au printemps 2017.

# CONTROLE DES HABITANTS ET BUREAU DES ETRANGERS

## ADMINISTRATION

### Population

Recensement officiel de la population au 31 décembre 2016 selon « Statistiques Vaud »

| | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 |
|---|---|---|---|---|---|
| Suisses | 2'590 | 2'563 | 2568 | 2551 | 2577 |
| Etrangers (B, C, L longue durée) | 695 | 757 | 872 | 857 | 900 |
| Total | 3'285 | 3'320 | 3440 | 3408 | 3477 |

*Evolution de la population dès 1970*

| *Commune de Château-d'Oex* | | *District du Pays-d'Enhaut* | |
|---|---|---|---|
| 1970 | 3205 | | |
| 1980 | 2872 | | |
| 1990 | 3110 | | |
| 1995 | 3111 | | |
| 2000 | 3034 | 2000 | 4454 |
| 2001 | 2993 | 2001 | 4370 |
| 2002 | 3021 | 2002 | 4382 |
| 2003 | 3034 | 2003 | 4431 |
| 2004 | 3089 | 2004 | 4506 |
| 2005 | 3098 | 2005 | 4493 |
| 2006 | 3139 | 2006 | 4537 |
| 2007 | 3118 | 2007 | 4521 |

| | | *Région du Pays-d'Enhaut* | | *District Riviera - PE* | |
|---|---|---|---|---|---|
| 2008 | 3167 | 2008 | 4583 | 2008 | 78'006 |
| 2009 | 3178 | 2009 | 4589 | 2009 | 78'947 |
| 2010 | 3214 | 2010 | 4626 | 2010 | 79'608 |
| 2011 | 3242 | 2011 | 4664 | 2011 | 80'210 |
| 2012 | 3285 | 2012 | 4747 | 2012 | 80'831 |
| 2013 | 3320 | 2013 | 4778 | 2013 | 81'739 |
| 2014 | 3440 | 2014 | 4874 | 2014 | 82'905 |
| 2015 | 3408 | 2015 | 4854 | 2015 | 83'813 |
| 2016 | 3477 | 2016 | 4915 | 2016 | 84'674 |

*Nombre de mutations enregistrées*

| | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Arrivées ou retours : | 271 | 312 | 306 | 342 | 321 | 359 |
| Naissances : | 39 | 39 | 36 | 46 | 37 | 33 |
| Départs : | 251 | 231 | 249 | 256 | 329 | 323 |
| Décès : | 34 | 52 | 35 | 42 | 63 | 47 |
| Changements d'adresse : | 178 | 176 | 203 | 214 | 231 | 217 |
| Naturalisations : | 6 | 19 | 6 | 15 | 3 | 14 |
| Mariages : | 14 | 24 | 12 | 11 | 19 | 9 |
| Passage majorité civile : | 29 | 43 | 39 | 36 | 32 | 49 |
| Permis pour étrangers (Arrivée - Renouvellement) : | 287 | 260 | 340 | 414 | 459 | 413 |
| Passeports et cartes d'identité : | 244 | ---- | ---- | --- | --- | --- |
| Cartes d'identité | | 229 | 203 | 190 | 194 | 203 |

*Population en séjour*

Au 31 décembre 2016, 76 personnes sont inscrites en séjour à Château-d'Oex, contre 59 personnes au recensement de 2015.

Les intéressés demeurent dans notre commune durant la semaine mais gardent leur domicile fiscal et politique dans une autre commune du pays.

*Personnel*

Mme Noémie Bourret, employée à l'administration (Contrôle des habitants et bureau des étrangers et sécurité publique), a baissé son taux d'activité à 60% dès le 1er février. Cette baisse de taux n'a été remplacée qu'à partir du 15 juin par l'engagement à 40% de Mme Natacha Baux avec contrat de durée déterminée jusqu'au 31 décembre 2017.

*Remplacement du logiciel informatique communal*

Après un peu plus d'une année d'utilisation du nouveau logiciel informatique du Contrôle des habitants, ce changement se révèle positif. Ce programme est adapté à l'évolution technologique.

# SERVICE DES INHUMATIONS

## CIMETIERES ET INHUMATIONS

### Cimetière de Château-d'Oex

Le panneau réservé aux plaques commémoratives du Jardin du Souvenir a été posé en 2015 déjà. Les premières plaques ont été installées en 2016 et cette nouvelle offre est fort appréciée des familles.

# DEFENSE CONTRE L'INCENDIE

## SERVICE INCENDIE ET SECOURS

### Service de Défense Incendie et de Secours du Pays-d'Enhaut (SDISPE)

Composition de l'Etat-major

| | | |
|---|---|---|
| Maj | Rosat Denis | Commandant du SDIS |
| Cap | Henchoz Andréas | Remplaçant du Cdt |
| Plt | Burket Christophe | Chef du DPS |
| Plt | Genillard Thierry | Quartier-maître |
| Plt | Ganty Bernard | Responsable formation |
| Plt | Berthoud Frédéric | Plans d'intervention |
| Plt | Jurien Frédéric | Plans d'intervention |
| Plt | Berdoz Pierre-Alain | Prévention manifestation |
| Plt | Schwizgebel Jean-Claude | Responsable matériel |
| Lt | Franzosi Olivier | Responsable véhicules |
| Lt | Aigroz Grégory | Réseaux d'eau et cartographie |
| Lt | Feurer Grégory | Plans d'intervention |
| Lt | Feurer Lionel | Détachement d'appui et recrues |
| Sgt | Henchoz Frédéric | Responsable de la Sct de l'Etivaz |
| | Rousseau Emmanuel | Adjoint administratif |

| Effectif 2016 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 |
|---|---|---|---|---|---|---|
| DPS Château-d'Oex | 45 | 53 | 50 | 37 | 39 | |
| DPS Rougemont | 12 | 7 | 4 | 8 | 9 | |
| DAP Pays-d'Enhaut | 12 | 7 | 8 | 25 | 20 | |
| DAP l'Etivaz | 12 | 14 | 15 | 17 | 14 | |
| **Effectif total** | **81** | **81** | **77** | **87** | **82** | |

| Répartition des cadres | |
|---|---|
| Officiers | 13 |
| Sous-Officiers | 7 |
| Sapeurs | 62 |

***Interventions***

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Alarme automatique | | | | | 17 |
| Intervention feu bâtiment ECA | | | | | 8 |
| Biologique | | | | | 1 |
| Feu de broussaille ou étrouble | | | | | 2 |
| Feu de cheminée | | | | | 4 |
| Intervention DCH | | | | | 6 |
| Intervention extra cantonale | | | | | 1 |
| Prévention objet ECA | | | | | 1 |
| Radioprotection | | | | | 2 |
| Sauvetage de personne | | | | | 1 |
| Intervention technique | | | | 1 | |
| Inondation par accident ou usure | | | | | 3 |
| Feu véhicule non ECA | | | | | 1 |
| | | | **47** | **66** | **48** |

**Activités 2016**

- Exercices DAP
- Exercices DPS-ARI-ABC-secours routier
- Formation nouveau matériel et véhicules
- Exercices d'évacuation des écoles du Pays-d'Enhaut
- Plans d'interventions (gestion des clés)
- Préventions pour les bâtiments
- Service de sécurité des manifestations
- Formation ECAFORM

**Recrutement 2016**

Le jeudi 3 novembre 2016, s'est déroulé le recrutement cantonal pour la 6ème fois avec une campagne d'affichage ainsi que des articles dans différents journaux. 47 lettres ont été envoyées aux personnes de 1999, filles et garçons habitant le Pays-d'Enhaut ainsi qu'aux nouveaux habitants. 10 personnes se sont présentées à la soirée officielle et 3 autres personnes ont pris contact pour être incorporées, sous réserve de la visite médicale d'entrée obligatoire.

**Arrivées au SDISPE 2016**

| | |
|---|---|
| Sap | Bach Jason |
| Sap | Correia Kevin |
| Sap | Scalfi Armando |
| Sap | Quilao Jeric |
| Sap | Farah Michel |

**Départs : SDISPE**

| | | |
|---|---|---|
| Rec | Neff Elodie | 1 an |
| Sap | Chabloz Simon | 2 ans |
| Sap | Pasquier Katania | 4 ans |
| | Rousseau Emanuel | 4 ans |
| Sap | Schittli Vincent | 9 ans |
| Sap | Favre-Perrod Daniel | 13 ans |
| Sap | Yersin Jean-Paul | 15 ans |
| App | Chabloz Raphael | 23 ans |
| Cpl | Bertholet Pascal | 23 ans |
| Cap | Henchoz Andreas | 23 ans |
| App | Von Siebenthal Philippe | 28 ans |
| Sap | Combremont Michel | 30 ans |
| Sap | Rossier Olivier | 32 ans |

**Nomination comme Officier avec le grade de Lieutenant au 1er janvier 2017**

Sgt Martin Julien

**Nomination comme remplaçant du commandant avec le grade de Capitaine au 1er janvier 2017**

Plt Burket Christophe

**Remise de nouveaux véhicules**

Le SDISPE a reçu, officiellement lors du rapport 2016, 3 nouveaux véhicules d'interventions avec des berces pour les différentes missions dévolues au SDIS. Les personnalités suivantes ont participé à cette remise officielle, à savoir MM. Olivier Jeanmonod (ECA) Stefan Cartier, société Feumotech ainsi que le Maj Eric Grandjean, inspecteur SDIS de l'ECA.

Présentations des véhicules :

- tracteur type pickup Nissan Navara 4x4 double cabine ;
- modulaire Iveco Turbo Daily 4x4 avec une berce d'accompagnement, une berce pour le transport d'eau et une berce vide pour le transport de matériel divers ;
- modulaire Iveco Turbo Daily 4x4 avec berce pour le secours routier.

Les personnes suivantes étaient présentes afin de remettre les clés symboliques aux autorités représentées par les 3 syndics.

**Conclusions**

Le SDISPE évolue chaque année suite à la mise à disposition de nouveau matériel et de nouveaux véhicules modernes. Les cours de formations sont également toujours plus pointus. Pour 2017, des changements sont déjà annoncés avec la mise en œuvre de ProSDIS qui sera le nouveau système de mobilisation et de gestion des interventions.

Nous ne devons pas oublier que nous travaillons avec des volontaires qui mettent leur énergie et leur temps libre au service de la collectivité.

## PROTECTION CIVILE

En date du 05 novembre 2015, les Municipalités du Pays-d'Enhaut ont signé avec l'Association Sécurité Riviera (ASR) un contrat de droit administratif définissant la structure de l'organisation régionale de protection civile Riviera – Pays-d'Enhaut, avec entrée en vigueur au 1er janvier 2016.

Ce contrat, ratifié en date du 09 décembre 2015, fait suite à la loi cantonale d'exécution de la législation fédérale sur la protection civile du 11 septembre 1995. Les nouvelles dispositions prévoient que les communes sont contraintes de mettre en place des organisations régionales de protection civile correspondant au découpage des districts, avec un délai de mise en œuvre au 31 décembre 2017.

Si les deux organisations régionales de protection civile Riviera et Pays-d'Enhaut collaboraient déjà sur le plan technique depuis plusieurs années, il s'agissait de manière à répondre aux contraintes légales mentionnées, d'envisager de formaliser concrètement la refonte organisationnelle en une seule entité : « Organisation régionale de protection civile Riviera – Pays-d'Enhaut ».

Par ailleurs, M. le Major Hervé Schopfer a souhaité quitter ses fonctions de Commandant de la compagnie du Pays-d'Enhaut au 31 décembre 2016 et c'est Mme Catherine Pilet, domiciliée à Rossinière qui a été désignée pour le remplacer à partir du 1er février 2017, sur préavis des Municipalités du Pays-d'Enhaut et approbation par l'Association Sécurité Riviera et le Conseil d'Etat.

Voir également le rapport de l'ASR sur le lien suivant : http://pci-vd.ch/regions/riviera

# 7. SERVICE SOCIAL

## SERVICE ADMINISTATIF

### ADMINISTRATION

#### Association Régionale de l'Action Sociale Aigle – Pays-d'Enhaut (ARASAPE)

Pour l'ARASAPE, 2016 est l'année de tous les changements.

Au niveau du renouvellement des autorités communales, l'ARASAPE n'a pu être que spectatrice des divers succès, déconvenues et changements de dicastère de ses membres. Et c'est non sans une certaine anxiété qu'elle a dû accepter les départs de Mme Isabelle Rime (changement de dicastère) ainsi que de MM. Christophe Siméon et Jean-Michel Clerc du comité de direction.

Installé et assermenté par Mme Patricia-Dominique Lachat, Préfète du District d'Aigle, en date du 24 août, le nouveau comité de direction est aujourd'hui composé de :

- M. Eric Fatio, Municipal à Château-d'Oex, Président
- Mme Maude Allora, Municipale à Aigle, Vice-Présidente
- Mme Marie-Hélène Frutschi, Municipale à Yvorne, Membre
- M. Yvan Ponnaz, Syndic de Lavey-Morcles, Membre
- M. Jean-François Cossetto, Municipal à Bex, Membre.

Des changements ont également été enregistrés au niveau de la direction de l'ARASAPE. En effet, avec le départ, malheureusement précipité, de M. Jean-Marc Cherix, directeur et l'annonce de celui de M. Jacques Gallaz, responsable de l'Unité RI du CSR, c'est une page de l'histoire de l'action sociale du Chablais et du Pays-d'Enhaut qui se tourne.

Pendant cette période de vacance de presque neuf mois, le comité a confié la direction, ad intérim, à M. Guido Dall'Aglio, ancien directeur de la Région RAS Jura-Nord Vaudois et a recherché activement un nouveau Directeur. Après une sélection sur dossiers et plusieurs entrevues, le choix du comité s'est porté sur M. François Galeano, anciennement responsable d'unité au CSR d'Yverdon-les-Bains.

Du point de vue financier, la participation des communes au financement des Agences d'Assurances Sociales a passé de CHF 24.88 par habitant au budget 2016 à CHF 21.72 aux comptes de la même année, ce qui a permis à l'ARASAPE de rembourser la Commune de Château-d'Oex pour un montant de CHF 10'867.00.

## Association pour l'aide, les soins à domicile et la prévention de l'Est-Vaudois (ASANTE SANA)

L'année 2016 fût marquée par les 25 ans des soins à domicile de l'Est vaudois. L'augmentation de la population vieillissante dans notre pays va contraindre les autorités à rechercher des solutions novatrices en matière de maintien à domicile. C'est pourquoi une attention toute particulière sera portée, à l'avenir, à tous les projets visant à améliorer l'autonomie fonctionnelle des patients et le traitement à domicile des pathologies chroniques.

Malgré une importante augmentation du volume total des activités en 2016, le montant versé par les communes vaudoises est identique à celui de l'année passée, à savoir CHF 90.00 par habitant.

## Association Régionale Pays-d'Enhaut pour l'Accueil de Jour des Enfants (ARPAJE)

Après plusieurs années de recherche d'un acronyme plus en relation avec la petite enfance, l'ancien RAJE (Réseau d'Accueil de Jour des Enfants du Pays-d'Enhaut) se transforme en ARPAJE (Association Régionale Pays-d'Enhaut pour l'Accueil de Jour des Enfants).

Même avec le taux de recouvrement le plus bas du canton (nombre de places d'accueil par tranche d'âge) l'ARPAJE peut se targuer de n'avoir quasi personne en liste d'attente. Il reste même encore des places en accueil familial de jour. Toutefois, la demande pour l'accueil collectif, souvent préféré à l'accueil en milieu familial, est bloquée par plusieurs enfants en âge de scolarité qui utilisent le Bout'Ficelle comme unité d'accueil pour écoliers (UAPE). Cette situation va certainement se résoudre avec la mise en place de l'accueil parascolaire.

Les comptes 2016 se soldent par une petite perte de CHF 398.60, sans conséquence financière pour les communes.

# 8. CONCLUSIONS

L'exercice comptable 2016 présente un excédent de charges de CHF 166'207.68. Même si ce résultat est meilleur que les prévisions budgétaires (CHF 607'353.00), il n'est pas des plus satisfaisant car cette perte, bien que limitée par la vente de patrimoine, réduit le captial de la commune à hauteur de CHF 30'517.96.

Les efforts d'économie doivent être maintenus, car aux dépenses régulières viennent s'ajouter les amortissements et intérêts passifs des grands projets développés ces dix dernières années, le dernier en date étant le Nouveau Collège Henchoz.

La marge d'autofinancement (MA) de CHF 1'505'622.75 se situe quelque peu en dessous de la moyenne de ces dix dernières années. Des dépenses d'investissements nets au-delà de ce montant entraîneraient de facto une augmentation de l'endettement.

Pour la municipalité, il s'agit de trouver le bon dosage avec les dépenses d'entretiens indispensables pour continuer à offrir aux citoyens des infrastructures et des services de qualité.

En conclusion, la municipalité tient à adresser toute sa reconnaissance aux membres du Conseil communal et de la Commission de gestion-finances qui ont travaillé durant tout l'exercice avec compétence et dévouement dans une ambiance constructive. Les échanges avec cette commission sont toujours très intéressants.

La municipalité tient également à relever l'engagement des chefs de service et de l'ensemble du personnel communal qui, conscients de la situation délicate de la commune, poursuivent leurs efforts en termes d'économie.

En conclusion et sur la base de ce rapport, la municipalité vous propose, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

## LE CONSEIL COMMUNAL

- vu le préavis municipal No 09/2017 du 09 mai 2017 ;
- ouï le rapport de la commission gestion-finances ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**d é c i d e**

A. D'approuver les comptes communaux 2016 tels que présentés.
B. De donner décharge à la municipalité de sa gestion durant l'année écoulée.

Dans l'attente de vos décisions, nous vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

Préavis approuvé par la municipalité en séance du 09 mai 2017

**AU NOM DE LA MUNICIPALITE**

| **Le Syndic :** | **La Secrétaire :** |
|---|---|
| **Charles-André Ramseier** | **Eliane Morier** |